



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



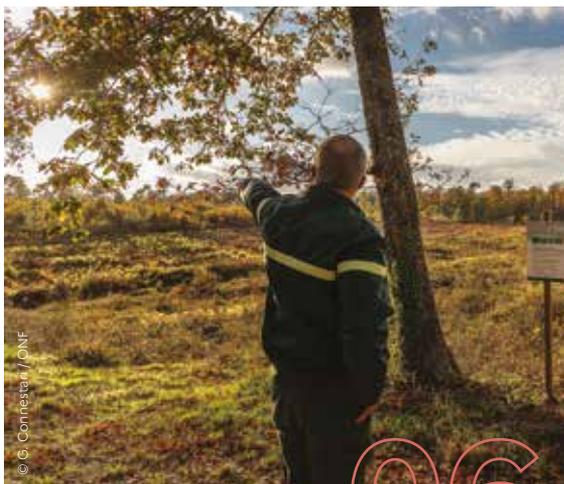
Rapport d'activité

Office national des forêts

2021



sommaire



© G. Connéstar / ONF

06

PARTIE #1

- 6 Introduction**
- 8 L'ONF en quelques mots
- 10 Gouvernance
- 12 Conseil d'administration
- 14 Organigramme
- 16 La nouvelle feuille de route de l'ONF pour 2021-2025
- 18 ONF-communes forestières
Un partenariat engagé
- 20 Les grands partenariats
- 24 Les événements marquants 2021
- 26 Une ambition nationale pour préserver les forêts
- 30 Des équipes engagées
- 36 Bilan économique et financier



© F. Vigne

40

PARTIE #2

- 40 Les forêts françaises face à la crise climatique**
- 42 Une palette de solutions mises en œuvre
- 48 Stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique
- 52 Le climat, tous concernés



56

© F. Bernard

PARTIE #3

- 56 Les temps forts de la gestion durable**
- 58 Le bois : une nécessité économique, écologique et sociale
- 64 La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain
- 68 Biodiversité
- 78 Gestion des risques naturels : des missions d'intérêt général confiées par l'État
- 88 Gestion durable : l'ONF au cœur des territoires et au plus près des citoyens
- 102 Le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt

PARTIE #4

106 L'offre commerciale de l'ONF au service des collectivités et des entreprises

- 108 La forêt, l'avenir de nos enfants
- 109 Le label bas-carbone
- 112 Forêts urbaines

106



© N. Petrel / ONF

114



© N. Petrel

© N. Petrel

PARTIE #5

- 114 Le groupe ONF**
- 119 ONF Énergie
- 120 ONF International

Le mot de...

“ Pour mener une politique forestière ambitieuse et de développement des usages du bois, l’État a besoin d’un ONF fort et performant. ”



Jean-Yves Caullet
Président du conseil
d’administration

Dès 2020, dans le cadre du volet forestier du plan France Relance, l’ONF a bénéficié d’une enveloppe de 30 M€ pour financer la reconstitution des forêts domaniales atteintes par les crises sanitaires. Les équipes de l’ONF ont ainsi été fortement mobilisées tout au long de l’année 2021 dans la mise en oeuvre de ce plan dans les forêts publiques. Je sais qu’elles s’y sont beaucoup investies ; aussi, je leur adresse mes sincères remerciements.

Pour mener une politique forestière ambitieuse et de développement des usages du bois, l’État a besoin d’un ONF fort et performant. Et ce, en raison des immenses défis que rencontre la forêt face au changement climatique et du potentiel qu’elle représente par la valorisation des matériaux bois dans l’atténuation du changement climatique. Dans ce contexte, le travail et le professionnalisme des équipes de l’ONF sont plus que jamais essentiels. Aussi, le gouvernement a décidé de renouveler en juillet 2021, dans le cadre du contrat État-ONF 2021-2025, sa confiance en l’ONF, garant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Ce contrat qui s’accompagne de mesures structurantes nous donnent des perspectives soutenables.

Enfin, les Assises de la forêt et du bois, qui se sont déroulées entre octobre 2021 et mars 2022, ont impliqué près de 500 personnes. Elles ont été l’occasion de construire des solutions opérationnelles pour la politique forestière nationale. Je me réjouis que l’ONF y ait toute sa place, en partenariat notamment avec les communes forestières et les industriels de la filière forêt-bois qui est un secteur stratégique pour l’avenir de notre pays.



L'année 2021 a été marquée par de nombreux temps forts pour l'établissement.

Grâce à un soutien conséquent des tutelles, elle aura vu la signature du contrat État-ONF ainsi que celle du plan stratégique pour la période 2021/2025. Nous disposons dorénavant de notre feuille de route pour les cinq ans à venir, enrichie des conclusions des assises de la forêt et du bois. Cette dernière s'appuie sur les compétences des équipes pour permettre l'émergence de forêts mosaïques plus résistantes au changement climatique, le développement des contrats d'approvisionnement afin de favoriser la transformation des bois au plan local ainsi que la mise en oeuvre de missions d'intérêt général dans les domaines de la biodiversité et des risques naturels. L'innovation sera également encouragée pour servir trois objectifs majeurs : développer des projets dans le domaine de la compensation carbone, favoriser la recherche de nouveaux outils numériques pour le personnel et, enfin, développer les échanges et la concertation avec les élus et les représentants des usagers des forêts.

2021 a été aussi une année de redressement financier. Nos résultats encourageants sont le fruit du travail et de l'engagement des personnels de l'ONF. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, nous avons quitté en avril 2022 notre siège historique à Paris. Nous sommes maintenant installés dans un beau bâtiment en bois situé dans l'enceinte de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

Ce sont dans ces espaces repensés, vitrines de la filière bois française, que nous oeuvrons collectivement, aux côtés de nos collègues de terrain, pour transmettre une forêt en bonne santé aux générations futures.

“ Nos résultats encourageants sont le fruit du travail et de l'engagement des personnels. ”



Olivier Rousset
Directeur général
par interim

partie #1

- 8 L'ONF en quelques mots
- 10 Gouvernance
- 12 Conseil d'administration
- 14 Organigramme
- 16 La nouvelle feuille de route de l'ONF pour 2021-2025
- 18 ONF-communes forestières, un partenariat engagé
- 20 Les grands partenariats
- 24 Les événements marquants 2021
- 26 Une ambition nationale pour préserver les forêts
- 30 Des équipes engagées
- 36 Bilan économique et financier



Introduction



L'ONF en quelques mots

Un établissement au service de l'État et des collectivités

De la métropole à l'outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Des missions diverses pour une forêt gérée

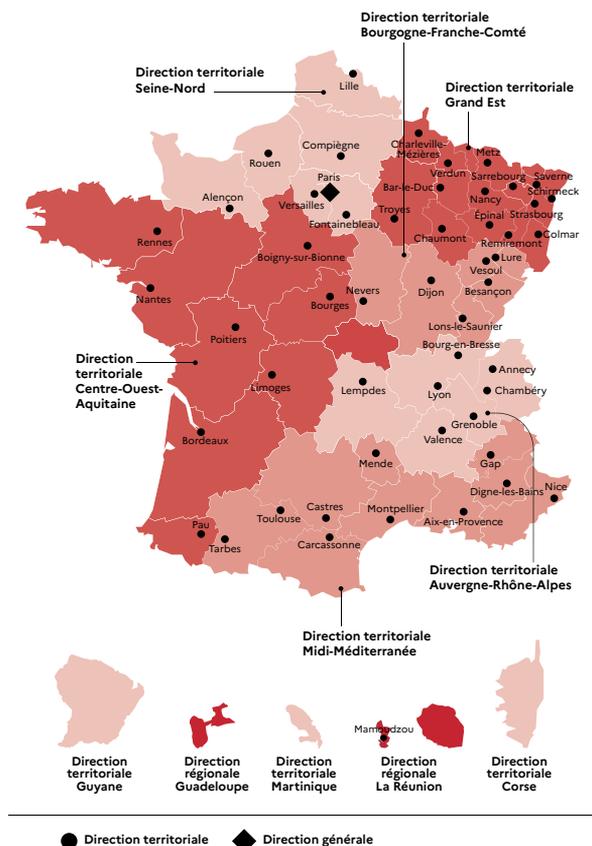
Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public.

Des missions de prévention des risques naturels

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes ; restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies, grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

Des activités de travaux et d'études dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.



Les fondamentaux de l'ONF

Placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'Agriculture et du ministère chargé de l'Écologie, l'ONF est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dont les statuts sont définis dans le Code forestier. Le statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

En application du Code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de la biodiversité et accueil du public, tout en garantissant le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier, outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de quinze ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.

Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions de ces documents de gestion ont été proposées en 2016 : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeu moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociétale et de protection).

11
millions d'hectares
de forêts publiques, soit :

4,6 millions d'ha
en métropole
dont

1,7 million d'ha
de forêts domaniales, et
2,9 millions d'ha
de forêts communales.

◆
6,1 millions d'ha
en outre-mer.

GOVERNANCE

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance, toutes essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF.

Conseil d'administration

Comprenant 30 membres, le conseil d'administration de l'ONF renouvelé en 2022 est présidé par Jean-Yves Caullet. Les vice-présidences sont assurées par Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois (FNB). Le président et ses membres sont nommés par décret ou par arrêté du gouvernement. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le Code forestier.

Comité de direction

Un comité de direction restreint se réunit deux fois par mois. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, directeurs centraux...).

Deux fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux sous la forme d'un comité de direction plénier.



Comité consultatif de la forêt communale

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Animé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'Association des Régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France Nature Environnement (FNE) ou de la forêt privée.

Comité consultatif des forêts d'outre-mer

Créé à l'occasion du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020, le comité consultatif des forêts d'outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'outre-mer dans la gestion de ces territoires. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et les Régions de France. Il est complété par des représentants du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des outre-mer, de FNE, du CIRAD et des ministères.

Comité scientifique

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit environ deux fois par an. Elle intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes de recherche-développement de l'ONF ou de tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et à ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement. Les 7 juillet et 1^{er} décembre 2021, le nouveau président, Hervé Jactel, a réuni le comité (renouvelé en 2020 pour 4 ans). Ce dernier a porté sa réflexion sur le choix de sujets à forts enjeux pour l'ONF et la gestion des forêts (dialogue forêt/société, forêt mosaïque, risques...), il pourra se saisir en accompagnement de l'ONF.

Comité d'audit

Comme prévu par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), l'ONF a décidé en 2021 de constituer un comité d'audit au sein de son Conseil d'administration (CA).

Ce comité d'audit assiste le CA et prépare ses décisions. Il a pour missions de suivre le processus d'élaboration comptable et financière ainsi que les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques financiers et métier.

Monique Saliou, conseillère maître à la Cour des comptes, est la présidente du comité d'audit. Le contrôleur général économique et financier (CGefi) est membre de droit du comité d'audit. L'agent comptable principal assiste à ses délibérations.

CONSEIL d'administration

Au 19 janvier 2022

Le conseil d'administration de l'ONF comprend 30 membres titulaires (article D222-1 du Code forestier). Son champ d'action est défini par le Code forestier (articles D222-5 à D222-10).

Le président et les membres sont nommés par décret ou arrêté du gouvernement (article D222-2 du Code forestier) :

- Président : **Jean-Yves Caullet.**
- *Premier vice-président* : **Dominique Jarlier.**
- *Second vice-président* : **Philippe Siat.**
- **Représentant du Premier ministre : Jean-Yves Caullet.**

Représentants du Conseil d'État, de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances :

- **Catherine Bobo**, maître des requêtes au Conseil d'État.
- **Monique Saliou**, conseillère maître honoraire à la Cour des comptes.

Représentants du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, chargé des Forêts :

- **Sophie Delaporte**, secrétaire générale.
- **Valérie Metrich-Hecquet**, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises.
- **Sylvain Réallon**, sous-directeur de la performance économique et environnementale des entreprises.

Représentants du ministre chargé du Budget et des Finances publiques :

- **Bruno Parent**, directeur général des Finances publiques.
- **Mélanie Joder**, directrice du Budget.

Représentant le directeur général des entreprises au ministère chargé de l'Industrie :

Thomas Courbe, directeur général des entreprises.

Représentants du ministre chargé de l'Environnement :

- **Olivier Thibault**, directeur de l'eau et de la biodiversité.
- **Caroline Vendryes**, adjointe au sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres.
- **Cédric Bourillet**, directeur général de la prévention des risques.
- **Véronique Lhideux**, cheffe du Service des risques naturels et hydrauliques.

Représentant du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales :

Arnaud Menguy, sous-directeur des finances locales et de l'action économique (DGCL).



Représentant le directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur :

Olivier Jacob, secrétaire général adjoint, directeur de la modernisation et de l'action territoriale.

Représentant le directeur général des Outre-mer au ministère des Outre-mer :

- **Sophie Brocas**, directrice générale des Outre-mer.
- **Marjorie Duroi**, chargée de mission au bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes.

Représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

- **Dominique Jarlier**, président de la Fédération nationale des communes forestières, maire de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme).
- **Francis Cros**, président de la communauté de communes du Haut-Languedoc (Hérault)
- **Michel Bourgeois**, maire d'Entre-Deux-Monts (Jura).
- **Philippe Canot**, maire de Sécheval (Ardennes).

Représentant des Régions de France :

Philippe Meunier, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Représentants des personnels de droit privé employés par l'Établissement :

- **Eloi Schneider**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération CFTC de l'Agriculture (CFTC-AGRI).
- **Frédéric Chiny**, ouvrier forestier, au titre de la FGA-CFDT.

Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

- **Emmanuel Gorjux**, cadre technique, au titre du SNUFPEN Solidaires.
- **Philippe Canal**, technicien supérieur forestier, au titre du SNUFPEN Solidaires.
- **Olivier Marcet**, technicien supérieur forestier, au titre de l'Union syndicale de l'ONF-CGT (CGT-Forêt).
- **Christophe Louis-Castet**, secrétaire administratif, au titre du Syndicat national de l'ONF Synergies-FO.

Représentant les personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

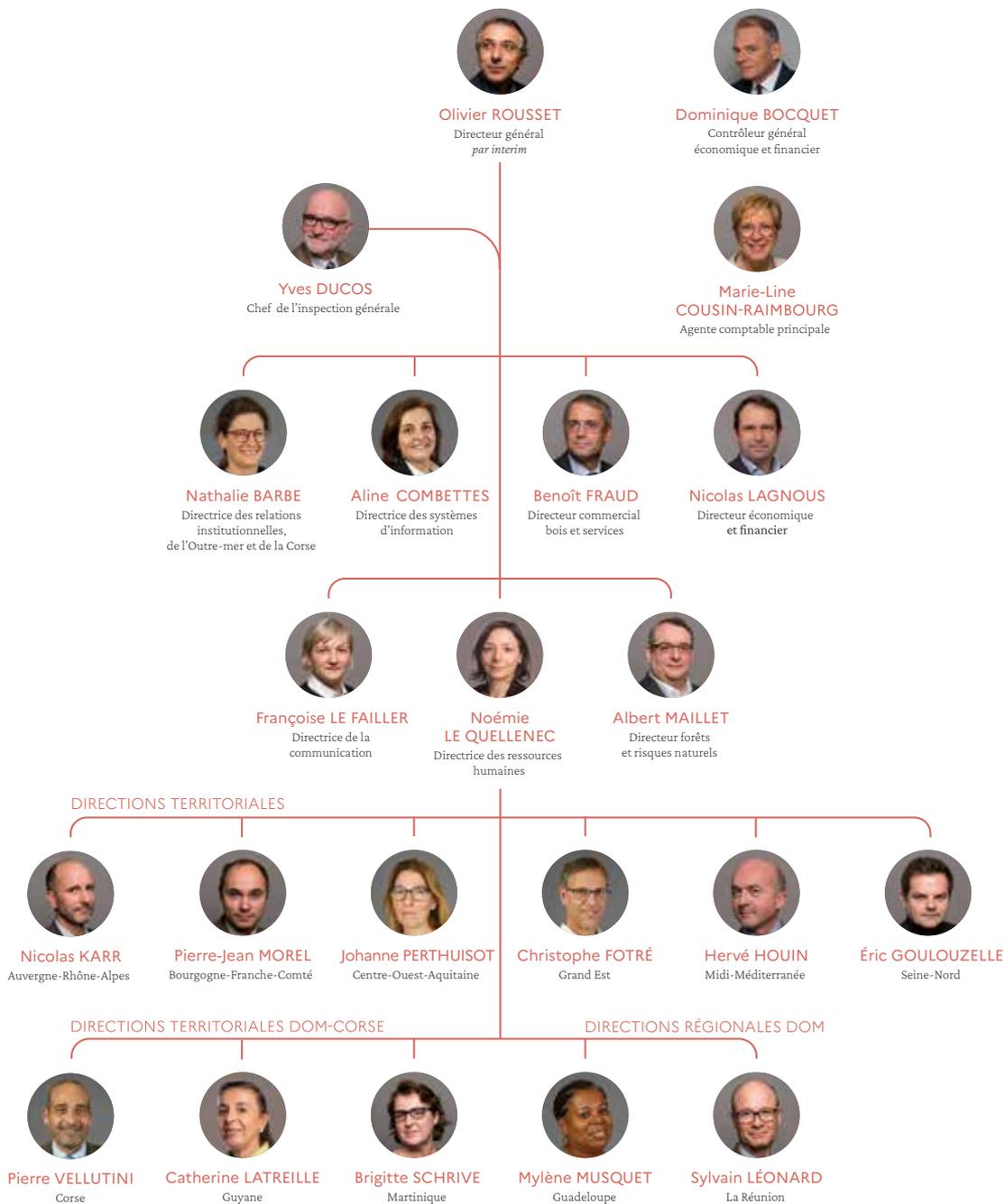
Armelle Noé, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre du Syndicat national des cadres EFA-CGC.

Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature :

- **Philippe Siat**, représentant la Fédération nationale du bois (FNB).
- **Jacky Desbrosse**, vice-président de la Fédération nationale de la chasse (FNC), président de la FRC Grand Est, président de la FDC de la Marne.
- **Laurence Subirana**, au titre de la protection de la nature, représentant France Nature Environnement.
- **Myriam Legay**, directrice d'AgroParisTech-Nancy.

Organigramme

Avril 2022





LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE de l'ONF pour 2021-2025

2021 marque le début du nouveau contrat entre l'État et l'ONF pour 5 ans. Un plan stratégique qui définit pour l'ensemble des équipes de l'ONF une trajectoire d'actions concrètes.

De nouveaux objectifs

Le nouveau contrat entre l'État et l'ONF a été adopté lors du Conseil d'administration du 2 juillet 2021. Ce document fixe des orientations stratégiques pour l'établissement, gestionnaire unique du régime forestier en forêts publiques, pour les 5 prochaines années. Il détermine également les éléments de financement de l'ONF et les moyens humains.

L'État a ainsi renouvelé et augmenté son soutien à l'Office. « *L'État entend conserver l'unité de gestion des forêts publiques par l'ONF. Il souhaite apporter des réponses concrètes à la situation financière de l'Établissement, dont le déséquilibre financier s'est aggravé récemment par la crise des scolytes et de nombreux dépérissements de peuplements, ainsi que par la crise Covid-19* », a précisé Philippe Duclaud, représentant du ministère de l'Agriculture.

Ce soutien est confirmé par le versement d'une subvention exceptionnelle et dégressive de 60 millions d'euros sur 3 ans, le renforcement du financement, sur 4 ans, des missions d'intérêt général de 69% par rapport à 2020 et, enfin, des crédits du plan France Relance, à hauteur de 30 millions d'euros pour la forêt domaniale en 2021.

En parallèle de ces engagements, un effort est demandé à l'établissement sur la maîtrise de ses charges et une réduction des effectifs.

La trajectoire financière associée au contrat État-ONF poursuit 3 objectifs : donner à l'ONF de la visibilité et des perspectives soutenables, assurer un retour progressif à l'équilibre financier et, enfin, lui donner des outils pour mieux maîtriser à l'avenir son modèle économique.



Une transformation des pratiques forestières est en cours pour faire face au changement climatique. Forêt mosaïque, protection de la biodiversité, pérennisation du dialogue avec la société, transmission... sont autant de leviers pour y parvenir.

Le plan stratégique 2021-2025

Agir concrètement pour la forêt

Ce document comprend 6 axes. Il sera mis en œuvre de façon concrète au plus près du terrain. À une période charnière pour l'environnement et la forêt, l'ONF s'appuie ainsi sur les compétences de ses équipes mobilisées, pour répondre aux défis que sont la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

6 AXES



Adapter les forêts publiques et autres territoires d'intervention de l'ONF au changement climatique.



Sécuriser l'approvisionnement de la filière bois et renforcer le rôle structurant de l'ONF en vue de contribuer à la réindustrialisation de la France.



Renforcer, faire reconnaître et valoriser les services environnementaux et climatiques des forêts publiques et autres territoires d'intervention de l'ONF.



Dialoguer et se concerter avec les élus et la société.



Accompagner la communauté de travail dans les transitions générationnelle, sociétale, climatique et numérique.



Gagner en performance pour améliorer le modèle économique.

ONF-COMMUNES FORESTIÈRES un partenariat engagé

Partenariat entre la Région Grand Est, l'ONF et les communes forestières

Attaque de scolytes et dépérissements massifs : les territoires forestiers du Grand Est sont fortement affectés depuis ces dernières années par les conséquences des changements climatiques. Conscients de la nécessité d'agir vite et collectivement, les partenaires locaux¹ (Région Grand Est, communes forestières et ONF) ont signé un accord-cadre en novembre 2021, qui s'inscrit dans le processus des orientations régionales stratégiques de mise en valeur et de préservation des forêts. L'objectif : identifier les enjeux clés d'action (reconstitution et adaptation des peuplements forestiers) et redéfinir les besoins d'investissement à mener en forêt publique pour répondre à l'ampleur du défi climatique. D'autres axes prioritaires, tels que la préservation de la biodiversité, la promotion de l'attractivité des emplois forestiers et la pédagogie auprès du grand-public sont au cœur de ce partenariat.

Élaboré en concertation avec les différentes parties prenantes, ce contrat État-ONF s'inscrit au regard des défis que rencontre la forêt face au changement climatique et du potentiel qu'elle représente par la valorisation des matériaux bois dans l'atténuation du changement climatique.

¹ Les signataires de l'accord-cadre : Jean Rottner, président de la Région Grand Est, Pierre Grandadam, vice-président de l'Union régionale des communes forestières, Jean-Pierre Michel, vice-président délégué de l'URCOFOR Grand Est, et Christophe Fotré, directeur territorial de l'ONF Grand Est.



UN PORTAIL NUMÉRIQUE DÉDIÉ AUX COLLECTIVITÉS

Transparence et confiance sont les maîtres mots du nouvel outil numérique destiné aux élus locaux.

À l'origine de son développement : le besoin de renforcer le partage d'informations en continu entre les collectivités territoriales et les équipes de l'Office national des forêts, au service de la préservation et de la gestion des forêts publiques !

Autonomie et accès fluidifié des communes aux données concernant leurs forêts : voilà ce que promet le futur portail numérique destiné aux collectivités. Un nouveau service très attendu qui permet désormais à chaque élu d'accéder facilement et à tout moment aux données de gestion de sa forêt (informations générales, documents d'aménagement forestier, programmes de coupes de bois, visualisation cartographique...) pour faciliter le dialogue quotidien avec ses interlocuteurs de l'ONF. *« La création de cet outil rejoint également les orientations du plan stratégique de l'ONF, qui consacre un axe à la question du dialogue et de la concertation avec les élus et la société »*, précise Aude Tessier, cheffe de la mission Affaires communales à l'ONF.

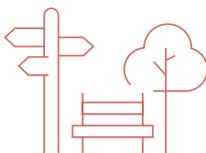
Engagé début 2020, ce projet de portail numérique a donné lieu, tout au long de l'année 2021, à plusieurs tests utilisateurs menés avec des élus volontaires. Fruit d'une forte mobilisation des différentes équipes de l'ONF (forestiers, responsables d'unités territoriales et services informatiques), l'outil a été dévoilé au printemps 2022 aux élus de la Fédération nationale des communes forestières. Il a ensuite été déployé sur 15 départements avant de s'étendre à l'échelle de l'ensemble des collectivités. ●



LES GRANDS partenariats

Aménagement du territoire

- Fédération des parcs naturels régionaux
- Réseau des Grands Sites de France
- Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Recherche

- Institut national de l'information géographique et forestière
- Muséum national d'Histoire naturelle
- Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- Centre national d'études spatiales
- Centre national de la recherche scientifique
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- Institut du développement forestier
- Institut technologique pour les filières forêts, cellulose bois et ameublement
- Bureau de recherches géologiques et minières



Ministères

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Ministère de la Transition écologique
- Ministère des Outre-mer

Associations d'élus

- Fédération nationale des communes forestières
- Régions de France
- Assemblée des départements de France
- Association des maires de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association nationale des élus du littoral





Europe

- FEADER
- EUSTAFOR



Sports, loisirs, tourisme

- Fédération française de randonnée pédestre
- Fédération française d'équitation
- Fédération française de cyclisme
- Fédération française de cyclotourisme
- Fédération française de montagne et d'escalade
- Fédération française de course d'orientation
- Fédération française des sports populaires

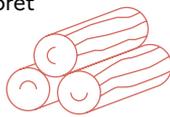


Certifications

- PEFC France
- FSC France

Filière Forêt-Bois

- France Bois Forêt
- Fédération nationale du bois
- Fransylva
- Centre national de la propriété forestière
- Pro Silva France
- Fédération nationale entrepreneurs des territoires
- Syndicat des mérandiers de France
- Syndicat de la tonnellerie



Environnement

- Office français de la biodiversité
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Conservatoire du littoral
- France Nature Environnement
- Union internationale pour la conservation de la nature
- Fédération nationale des chasseurs
- Ligue pour la protection des oiseaux
- Syndicat des énergies renouvelables
- Fédération des conservatoires botaniques nationaux
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Office pour les insectes et leur environnement
- Société française pour l'étude et la protection des mammifères
- Société mycologique de France
- Association française de pastoralisme
- Société herpétologique de France
- Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Corse
- Association A.R.B.R.E.S
- Fédération France Orchidées

FFO et ONF, ensemble pour protéger les orchidées

Afin de renforcer la protection des orchidées dans les forêts publiques métropolitaines, l'Office national des forêts et la Fédération France Orchidées (FFO) ont signé une convention de partenariat le 29 novembre 2021, d'une durée de 5 ans. Cet accord permettra de mutualiser les données et de développer les échanges entre les deux organismes, afin d'assurer la conservation de ces espèces en danger.



Renouvellement de la convention avec l'association A.R.B.R.E.S

Le 29 octobre 2021, la convention nationale cadre entre l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) et l'ONF a été renouvelée pour 5 ans. Elle a pour objet de mener des projets visant à connaître, recenser par une base de données, préserver et valoriser le patrimoine que constituent les arbres remarquables.

CNPF et ONF : un partenariat au profit de la forêt française

Le 24 septembre 2021, l'ONF et le Centre national de la propriété forestière (CNPF) ont signé une convention renforçant leur collaboration au bénéfice de la forêt française. Elle formalise ainsi un partenariat de longue date et une approche complémentaire. Elle permettra aux deux établissements de renforcer leurs travaux autour d'axes forts : recherche et développement pour aider les forêts publiques et privées à s'adapter au changement climatique, techniques de gestion préservant les sols, développement de nouvelles technologies destinées à l'acquisition et au partage de données forestières et à une communication commune vers les professionnels et le grand public.

LES ÉVÉNEMENTS marquants 2021

27 JANVIER

Changement climatique : dans le Var, l'ONF récolte des cônes de pins d'Alep, plus résistants au climat de demain.



1^{ER} MARS

Plan France Relance : le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation annonce une enveloppe pour le renouvellement des forêts communales de 20,6 millions d'euros.

5 MARS

Reconstruction de Notre-Dame de Paris : en forêt de Bercé, sélection des premiers chênes.



29 JUIN

Construction bois : le nouveau bâtiment de l'agence ONF Vosges-Ouest, premier prix régional de la Construction bois.



19 AVRIL

Filière : en signant un avenant au contrat stratégique de la filière forêt-bois, le gouvernement place cette dernière au cœur de sa stratégie. Contrat stratégique filière Forêt-Bois : une ambition et une stratégie portée par l'État.

2 JUILLET

Vote du **contrat État/ONF** et du plan stratégique pour la période 2021/2025 par le conseil d'administration de l'ONF.

16 JUILLET

La secrétaire d'État à la **Biodiversité** annonce le lancement d'actions de restauration de la biodiversité financées par le plan France Relance.

24 JUILLET

Plan France Relance : lors de son déplacement en forêt des Essarts en Vendée, le Premier ministre annonce 100 millions supplémentaires pour la filière bois.

29 JUILLET

La **Réserve biologique intégrale du bois du Chapitre-Petit Buëch** est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

11 DÉCEMBRE

Création d'une réserve biologique intégrale de 3 000 ha au cœur du Parc national de forêts (Marne).



3 SEPTEMBRE

Congrès mondial de la nature UICN à Marseille (Bouches-du-Rhône).

24 SEPTEMBRE

Partenariats : signature de la convention entre la forêt privée (CNPFP) et la forêt publique (ONF).



5 NOVEMBRE

Les premières Assises de la biodiversité en Guadeloupe : l'ONF des départements d'outre-mer se mobilise.

19 NOVEMBRE

Lancement d'un *Serious game Espéride* sur la forêt et le **changement climatique**.

25 NOVEMBRE

Opération « France Bleu plante des arbres » : le but est de sensibiliser les auditeurs au changement climatique par des plantations à travers toute la France.

19 OCTOBRE

Lancement des Assises nationales de la forêt et du bois.

24 OCTOBRE

Mécénat : le partenariat Guigoz/ONF « Un bébé, un arbre » fête ses 50 ans.

UNE AMBITION NATIONALE pour préserver les forêts

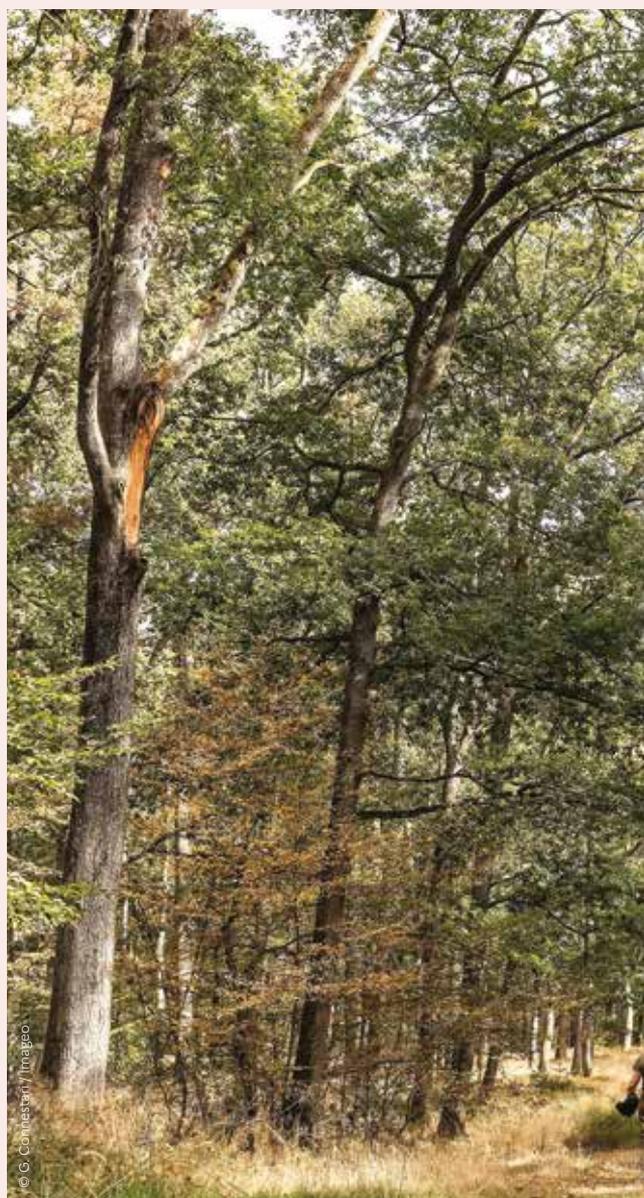
La forêt est un atout précieux dans la lutte contre le changement climatique. Pour la protéger et l'adapter au climat de demain, l'État a engagé une série d'actions concrètes tout au long de l'année 2021.

À l'automne 2020, le plan France Relance est mis en place par l'État. 200 millions d'euros sont consacrés au volet forestier, dont 150 millions dédiés au renouvellement des forêts françaises dans un contexte de dépérissement et de changement climatique.

Dès les premières semaines de 2021, la forêt domaniale a pu ainsi bénéficier d'une enveloppe de 30 millions d'euros permettant d'engager un programme de plantation sur 5 660 hectares, selon différentes modalités d'intervention (plantations en plein, en placeaux...).

L'objectif : reconstituer des peuplements détruits ou anticiper les effets des changements climatiques sur des parcelles forestières en situation de fragilité. Début 2022, plus de 450 forêts domaniales sont concernées par ce dispositif.

En 2021, pour renouveler les forêts communales, l'enveloppe obtenue par l'ONF s'élève à 20,6 millions (3 860 hectares de forêt sont concernés).



100 millions d'euros supplémentaires pour la filière

De nombreux défis subsistent malgré tout, en amont comme en aval, où les scieries subissent des tensions d'approvisionnement en raison de l'augmentation de la consommation mondiale de bois (+10 % en un an) et des restrictions aux exportations de bois par certains pays. Tout cela ralentit le processus et peut entraîner des hausses de coûts, des augmentations de délais, voire des pénuries en bois.

Pour désamorcer la crise, le gouvernement a déployé 100 millions d'euros supplémentaires pour la filière forêt-bois.

À cette occasion, Bertrand Munch, directeur général de l'ONF, a reçu le 24 juillet 2021, en Vendée, le Premier ministre Jean Castex, accompagné du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Bérangère Abba, ainsi que du ministre chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, Franck Riester. « *La forêt est un sujet d'intérêt national et il est important d'en intégrer tous les usages en trouvant les bons équilibres* », a indiqué le Premier ministre lors de cette visite.



Le volet forestier déploie quatre objectifs majeurs :

- 1 Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- 2 Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour sa capacité à stocker du carbone, même transformé.
- 3 Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et l'aval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable.
- 4 Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt.



La biodiversité mise à l'honneur

L'adaptation au changement climatique passe par le nécessaire maintien et développement de la biodiversité forestière. Un enjeu et un engagement réaffirmé par l'État à l'occasion du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021. Le gouvernement a notamment présenté la troisième stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2021-2030 et s'est engagé à atteindre ses objectifs de 30% d'aires protégées (terrestres et marines) d'ici à l'été 2022, dont 10% en protection forte.

Conformément aux engagements pris par le président de la République en 2019 lors d'un conseil de défense écologique, 230 000 hectares de forêts domaniales seront ainsi placés sous statut de protection forte : 50 000 en métropole et 180 000 en outre-mer.

Enfin, le gouvernement a rappelé les quatre points d'actions primordiaux pour protéger la biodiversité : la préservation des sols vivants ; la protection de la forêt et la restauration de ses écosystèmes ; la sauvegarde des océans ; l'importance de la méthodologie employée pour y parvenir.



Puits de carbone : la forêt au cœur de la stratégie gouvernementale

Lutter contre le réchauffement climatique, c'est réduire la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La forêt est le deuxième puits de carbone de la planète après les océans. Chaque année en France métropolitaine, 63 millions de tonnes de CO₂ sont séquestrés grâce à la forêt et 20 millions de tonnes de CO₂ sont stockés dans les sols forestiers, soit 5% des émissions annuelles françaises.

Les produits bois utilisés dans la construction sont également utiles pour réduire l'impact du carbone sur la planète. Un mètre cube de produit bois équivaut à une tonne de CO₂ stockée. C'est pourquoi les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution

du climat (GIEC) sont unanimes : l'utilisation du bois, dans la construction notamment, est l'un des leviers pour répondre au défi climatique, à condition que les forêts soient gérées durablement.

Forte de ces données, la stratégie gouvernementale mise sur la capacité de la filière forêt-bois à absorber les émissions de carbone françaises. Un contrat stratégique de la filière bois avait été signé en 2018, formalisant les engagements réciproques entre l'État, les Régions et les organisations professionnelles autour d'axes stratégiques et de projets structurants.

En avril 2021, un avenant de ce contrat pour la filière bois 2021-2022 a été signé par Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement auprès de la ministre de la Transition écologique, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Renaud Muselier, président des Régions de France et Luc Charmasson, président du CSF Bois.

L'avenant propose trois nouveaux axes en réponse aux enjeux prioritaires du plan France Relance, dont l'optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas-carbone. L'ONF est un des acteurs majeurs dans la réussite de ces objectifs en fournissant 40% du bois d'œuvre sur le marché français.

Chaque année
en France
métropolitaine,
63 millions
de tonnes de CO₂
sont séquestrés grâce
à la forêt.



LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS **Des solutions concertées pour la filière**

Le 19 octobre 2021, le gouvernement, sous l'égide des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique ainsi que de l'Économie, des Finances et de la Relance, a ouvert les Assises de la forêt et du bois. L'objectif : offrir un temps d'échanges entre l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois afin d'aboutir à des propositions et « des solutions concrètes pour développer une forêt plus résiliente et plus exportatrice pour la filière bois », a indiqué Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée en charge de l'Industrie. « Il faut que la filière joue collectif autour d'un projet commun. Nous devons préserver la fonction de puits de carbone de la forêt et ses ressources naturelles incroyables, notamment dans la construction, ou encore sa fonction sociétale », a également déclaré le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. Les résultats de ces débats ont été publiés le 16 mars 2022.

DES ÉQUIPES engagées

La formation à l'Office national des forêts

Une politique ambitieuse en 2021

L'Office national des forêts conduit depuis plusieurs années une politique de formation volontaire et ambitieuse auprès de l'ensemble de ses personnels. L'année 2021 en est la démonstration. Malgré la crise sanitaire, près de 8 collaborateurs sur 10 ont bénéficié en 2021 d'un accompagnement.

Ce fort taux d'accès s'explique notamment par l'émergence de la formation à distance (FOAD) sous ses multiples formes (classes virtuelles, modules *e-learning*, conférences...), la plupart du temps associée à des temps de formation en présentiel. Le parcours le plus emblématique de l'année 2021, suivi par plus de 3 000 collaborateurs, est sans nul doute celui dédié à l'adaptation des forêts aux changements climatiques, qui sera enrichi en 2022 de nouveaux modules.

Qu'elles soient nationales, territoriales, obligatoires ou ouvertes à tous, les offres de formation établies par l'ONF s'appuient sur un réseau de formateurs internes permettant d'être au plus près des réalités et des spécificités de terrain. En 2021, plus de 23 000 heures de formation (soit 3 300 jours) ont ainsi été délivrées par les personnels de l'ONF sur des thématiques variées telles que les plantations forestières, le dialogue territorial, la santé et la sécurité au travail, la formation à la prise de fonction de nouveaux postes (techniciens forestiers territoriaux, responsables d'unité territoriale, conducteurs de travaux)...

Pour mettre en œuvre cette politique, l'ONF a consacré 3,7 % de sa masse salariale à la formation professionnelle en 2021. Dialogue forêt-société, télédétection, mesures compensatoires environnementales, carbone : en 2022, de nouveaux parcours seront développés pour accompagner les évolutions stratégiques de l'établissement.



Réussir sa prise de fonction de technicien forestier territorial

Un parcours de formation spécifique

En 2021, le centre national de formation a mobilisé son équipe pédagogique et ses formateurs internes pour proposer aux nouveaux techniciens forestiers une formation innovante de prise de poste afin de répondre au contexte sanitaire de la Covid-19. « Pour protéger les collaborateurs et lutter contre l'épidémie, nous sommes passés cette année à 100% de distanciel. Le déroulé global et les contenus des séquences de formation ont ainsi été profondément revus pour favoriser la dynamique de groupe, l'interaction et la prise en main des apprentissages », témoigne Armand Fetus, responsable du centre national de formation de l'ONF.

Simultanément, l'année 2021 a été consacrée à la rénovation de la formation des nouveaux arrivants, en lien étroit avec les territoires et le Lab Innovation de l'ONF. Évolution du métier de technicien forestier, des profils des personnels recrutés – notamment sous statut de droit privé – et des modalités de recrutement : autant de facteurs à l'origine de cette nouvelle offre. ●

En 2021

190

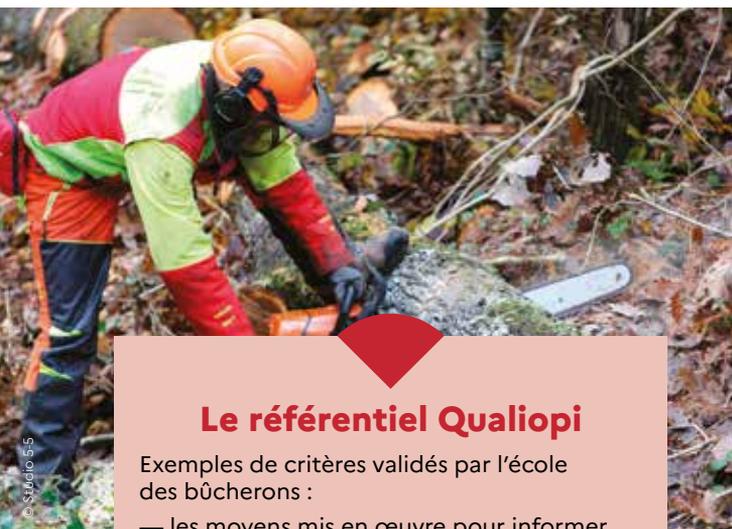
nouveaux techniciens forestiers ont bénéficié partout en France de cette formation destinée à chaque arrivant.

Protection des sols forestiers

Sensibiliser les personnels de l'ONF et les entreprises de travaux

La préservation des sols est au cœur des préoccupations de l'ONF lors des travaux forestiers (coupe, élagage, débroussaillage...). Pour sensibiliser ses équipes et les entreprises prestataires impliquées dans ces chantiers, une journée de formation au risque de tassement a été organisée en forêt domaniale de Marly (Yvelines) en octobre 2021. Techniciens forestiers, responsables d'unité territoriale, collaborateurs des services bois et forêt et une douzaine de salariés d'entreprises de travaux forestiers étaient ainsi présents pour cette journée placée sous le signe du partage d'expériences.

Pourquoi en forêt de Marly ? Parce qu'en Île-de-France, avec la transition vers une gestion sylvicole dite en « futaie irrégulière » induisant une rotation plus réduite des cycles de coupe et un passage plus régulier d'engins forestiers, le tassement des sols nécessite une attention particulièrement renforcée. Une exigence qui se pose avec plus d'acuité depuis l'augmentation des attaques sanitaires que connaissent les forêts aujourd'hui, en raison du réchauffement climatique. Le tassement du sol serait par exemple un facteur aggravant de l'infection de l'encre du châtaignier, qui sévit dans de nombreuses forêts franciliennes.



Le référentiel Qualiopi

Exemples de critères validés par l'école des bûcherons :

- les moyens mis en œuvre pour informer le public souhaitant s'orienter vers les formations en bûcheronnage ;
- la manière dont l'organisme analyse les besoins du stagiaire à l'entrée en formation ;
- l'existence de dispositifs d'évaluation pour justifier l'atteinte des objectifs pédagogiques par les stagiaires ;
- la réalisation d'une ingénierie de la compétence qui permet de développer la professionnalité des bûcherons formateurs et la structuration cohérente de l'activité de formation.

L'ÉCOLE DES BÛCHERONS DE SAVERNE RÉFÉRENCÉE QUALIOPi

L'école des bûcherons de Saverne (Bas-Rhin), centre de formation de l'ONF, propose des formations courtes aux collectivités, entreprises, structures d'insertion et particuliers. Forte de son expérience, elle a obtenu en juin 2021 la certification Qualiopi. Ce référentiel national rend compte de l'ensemble du processus de formation indispensable pour attester sa qualité. En répondant favorablement aux 32 critères, grâce à un travail intense de préparation, l'ONF valide ainsi son dispositif. La certification devra être confirmée à une échéance de 18 mois par un nouvel audit de vérification. Cette reconnaissance poursuit la démarche d'amélioration continue entamée en 2019 avec l'obtention d'un premier référencement qualité *Datadock*.

Rejoindre l'ONF

Un nouveau site pour recruter des talents

Le site « Rejoindre l'ONF » a fait peau neuve en 2021. Valeurs de l'établissement, engagements, présentation des métiers, témoignages... Cette nouvelle page Internet regroupe toutes les informations nécessaires aux futurs candidats souhaitant rejoindre l'ONF.

Travailler à l'Office national des forêts, c'est une passion et un engagement au service des forêts publiques françaises. De la récolte du bois à la protection de la biodiversité en passant par l'accueil du public, la prévention des risques naturels (feux de forêt...) ou encore de nombreuses activités plus courantes à chaque organisation (comptabilité, informatique, communication...), chaque année l'Office recrute près de 400 personnes. Des femmes et des hommes qui œuvrent, de près ou de loin, à la gestion durable des espaces naturels et accompagnent les évolutions de la forêt pour relever les enjeux du changement climatique et préserver la diversité du vivant.

En 2021, le nouveau site « Rejoindre l'ONF » a été lancé pour que les futurs collaborateurs de l'ONF puissent retrouver des témoignages d'expériences professionnelles et des informations pratiques, comme la politique d'alternance à l'ONF, les évolutions professionnelles... « *Forestier est un beau métier et, surtout, un métier d'avenir quand on voit la force de la forêt face au changement climatique. Les professionnels de l'ONF sont des personnes passionnées et pleines de connaissances qu'ils n'hésitent pas à partager* », témoigne Maxime Dagand, responsable d'unité territoriale à l'ONF.



À l'ONF, une politique dynamique de développement de l'alternance

En 2021, l'Office national des forêts a développé largement sa politique d'offre auprès des professionnels de demain. Véritable vivier de compétences, ce mode de recrutement a permis à plus de 270 nouveaux alternants de rejoindre l'Office et de parfaire ainsi leur formation. Pour accompagner ces futurs professionnels, chacun d'eux a été encadré par un tuteur formé et volontaire pour exercer cette mission capitale d'accueil, d'intégration et de transmission des savoirs.

« L'Établissement compte également sur cette nouvelle génération pour apporter des compétences renouvelées au sein des collectifs de travail, notamment dans le domaine du numérique. »

Caroline Boulesteix, responsable nationale du recrutement.



© M. Germ

En moyenne,
*plus d'un
alternant sur
trois*
rejoindra durablement
l'ONF à l'issue
de sa formation.



Développer les relations avec les lycées agricoles

Pour accompagner sa politique en matière d'alternance, l'ONF est partenaire de plusieurs lycées agricoles. Dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté par exemple, grâce aux liens développés en 2021 avec trois établissements (Mirecourt, Croigny et Châteaufarine), 49 alternants, dont 29 en BTSA Gestion forestière, ont ainsi été recrutés.

Des partenariats qui permettent à l'ONF de participer à la vie de ces établissements (contenus pédagogiques, participation à des jurys d'examens...) et d'offrir des opportunités de recrutement aux étudiants de la filière. Cette démarche partenariale sera renforcée en 2022 avec d'autres lycées et écoles d'ingénieurs.

Un nouvel accord pour les ouvriers forestiers

Afin de prendre en compte la pénibilité inhérente au métier d'ouvrier forestier, la direction générale et les organisations syndicales représentatives des personnels de droit privé (CFTC, CFDT, CGT) ont conclu en décembre 2021 un accord instaurant un dispositif de cessation progressive d'activité (CPA).

Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, il vise à réduire l'activité sur la fin de carrière tout en assurant un quasi-maintien du pouvoir d'achat des ouvriers forestiers qui en bénéficieront.

BILAN économique et financier

2021 : des comptes en très net redressement

L'année 2021 a connu un très net redressement de la situation économique et financière de l'Office national des forêts. Ces résultats sont le fruit du travail et de la mobilisation des équipes de l'ONF et de la reprise économique postcrise Covid.

Le résultat net pour 2021 s'établit à 31,8 M€, soit une amélioration de +111,7 M€, à périmètre constant, par rapport à celui de l'exercice 2020.

Un chiffre d'affaires porté par les ventes de bois...

Cette amélioration très significative du résultat net provient pour bonne part de l'accroissement du chiffre d'affaires (681,9 M€), en hausse de +61,8 M€ (+10%).

La bonne conjoncture du marché bois a permis de dynamiser le chiffre d'affaires bois (262,0 M€, soit +43,4 M€), qui retrouve un niveau supérieur à celui de 2019, du fait :

- ◆ de l'importante hausse des cours mondiaux des matériaux ;
- ◆ de l'amélioration du mix-produit, la diminution des phénomènes de sécheresse et des effets des crises sanitaires ayant permis de mettre en vente davantage de bois frais ;
- ◆ de la mise en vente des invendus de l'année 2020.

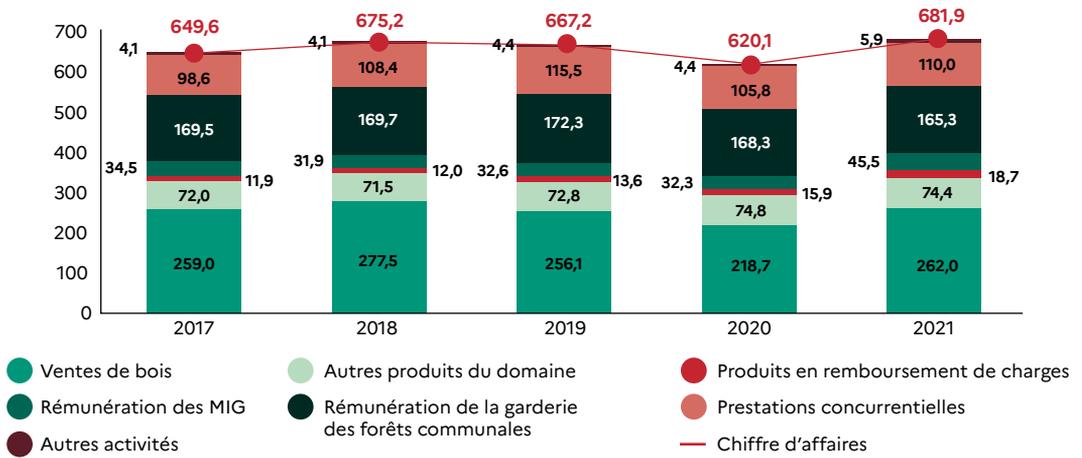
Par ailleurs, la hausse des financements de l'État pour la rémunération des missions d'intérêt général de +13,2 M€ à 45,5 M€, et l'amélioration des ventes de prestations concurrentielles de travaux et d'études de +4,3 M€ à 110,0 M€ dynamisent également le chiffre d'affaires de l'Office, en dépit de la baisse de 3,0 M€ de la rémunération de la garderie des forêts des collectivités à 165,3 M€.

...le soutien de l'État et la maîtrise des charges internes

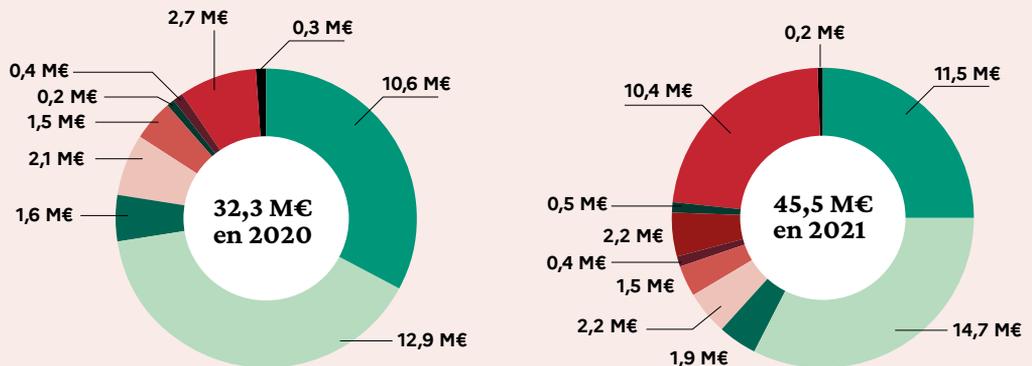
Les subventions perçues (92,4 M€) par l'Office sont en amélioration de +46,5 M€, du fait du soutien exceptionnel de l'État de 30 M€, conforme au contrat État-ONF 2021-2025, et de la comptabilisation d'un produit de 17 M€ dans le cadre de la première tranche du volet forestier du plan France Relance de 30 M€.

Les chiffres clés de l'année

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LA PÉRIODE 2017-2021



MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES PAR L'ÉTAT



- DFCI
- Appui outre-mer
- RTM
- Santé des forêts
- RENECOFOR
- Littoral
- Biodiversité
- Pépinières de l'État
- Vergers à graines
- Autres



Les dépenses de personnel (463,0 M€) s'inscrivent en diminution de -7,7 M€, la masse salariale étant, pour la première fois depuis la hausse des taux du CAS « Pensions », couverte par la valeur ajoutée dégagée par l'établissement.

Enfin, les dépenses relatives aux achats et charges externes (231,7 M€) ont crû de +16,4 M€ (+7,7%) en lien direct avec la hausse de l'activité, sous l'effet :

- ◆ de la hausse des dépenses relatives à l'exploitation des bois domaniaux, traduction de l'effort des services pour accroître les volumes de bois façonnés ;
- ◆ de l'accroissement des travaux sylvicoles, du fait des travaux exécutés dans le cadre du plan France Relance et de la hausse des travaux d'entretien des routes et pistes forestières et des travaux touristiques.

Les charges d'exploitation et de fonctionnement ont dans le même temps été maîtrisées, malgré la hausse de la sous-traitance.

Un excédent brut d'exploitation en hausse

Cette amélioration du chiffre d'affaires, le soutien de l'État et le pilotage serré des charges productives entraînent une amélioration du résultat économique de l'établissement, mesuré par l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui s'établit à un montant de 60,8 M€, en amélioration de +94,6 M€ par rapport à l'exercice 2020.

Les activités de l'Office ont ainsi permis une capacité d'autofinancement de 61,3 M€, en très forte amélioration par rapport à celle de l'exercice 2020 (-45,5 M€), permettant de couvrir la totalité des investissements de l'établissement (55,1 M€).

Enfin, la dette de l'Office a, pour la première fois depuis 2016, décréu de 7,6 M€, pour atteindre un niveau de 389,8 M€ au 31 décembre 2021.

2021 traduit l'amélioration structurelle du modèle de l'ONF

Si l'amélioration du résultat économique de 2021 tient, pour partie, de financements exceptionnels (subvention exceptionnelle de l'État) ou incertains dans la durée (chiffre d'affaires bois) du fait de leur soumission aux cours des matières premières et aux aléas climatiques et sanitaires, ces effets ne sauraient pour autant masquer l'amélioration structurelle du modèle économique de l'Office :

- ◆ l'État a consolidé à hauteur de 13,2 M€ la rémunération des missions d'intérêt général, ces financements étant appelés à croître entre 2022 et 2024 ;
- ◆ l'Office a réalisé, conformément à ses engagements, des efforts pour maîtriser ses charges externes, réduire ses frais de fonctionnement pérennes et surtout sa masse salariale.

En cinq ans, l'ONF a ainsi réduit de 26 M€ le poids de ses charges productives et réduit de 4 points le poids de ses charges fixes, afin de pouvoir abaisser son « point mort » et ajuster au mieux ses charges à son niveau d'activité.

Afin de mesurer cette évolution du modèle économique structurel de l'établissement, l'ONF a développé un indicateur permettant d'évaluer cette évolution : « l'excédent brut d'exploitation intrinsèque », qui ne prend en compte que les produits et les charges strictement liés à l'activité propre de l'ONF.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION INTRINSÈQUE DE L'ONF ENTRE 2017 ET 2021



L'exercice 2021 s'inscrit ainsi en net redressement par rapport aux quatre précédents. Il est le seul à présenter, sur la période, un solde positif.

En neutralisant les écarts de conjoncture du bois, cette amélioration structurelle est encore plus nette sur la période :

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION INTRINSÈQUE DE L'ONF ENTRE 2017 ET 2021, APRÈS NEUTRALISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS



Une année de transition positive

Si la résorption durable du déficit structurel de l'établissement doit encore être consolidée dans les années à venir, l'année 2021 marque bien une année de transition positive où les efforts entrepris depuis 2017-2018 portent leurs fruits.

partie #2

- 42 Une palette de solutions mises en œuvre
- 48 Stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique
- 52 Le climat, tous concernés



**Les forêts
françaises
face à la crise
climatique**

UNE PALETTE DE SOLUTIONS mises en œuvre

© John Lander

L'ONF en action pour préparer la forêt de demain

Le changement climatique a de graves conséquences sur les forêts françaises, soumises depuis plus de trois ans à des dépérissements massifs. Face à cette tempête silencieuse, les forestiers déploient toute une palette de solutions pour préserver ces espaces et transmettre une forêt en bonne santé aux générations futures.

Aujourd'hui, le défi majeur de l'ONF est de protéger la forêt face au réchauffement climatique pour qu'elle puisse continuer à remplir ses nombreux rôles : préserver la biodiversité, limiter certains risques naturels, accueillir le public et fournir du bois, matériau renouvelable essentiel pour assurer la transition écologique de notre société.

Une des stratégies pour améliorer la résilience des peuplements porte un nom : la forêt mosaïque. Celle-ci a pour objectif de renforcer la diversification des essences tout en adaptant les actions de renouvellement de l'espace forestier. Dans une forêt mosaïque, les promeneurs retrouvent des espaces conservés pour la biodiversité, des îlots de vieux bois, des réserves biologiques, des plantations, des espaces en régénération naturelle, des futaies régulières et irrégulières... En résumé, de multiples techniques et paysages qui adaptent peu à peu la forêt au climat de demain.

Expérimentations

En complément de la forêt mosaïque, des projets tels que Giono, fondés sur la migration assistée des essences du sud vers le nord de la France, ou FuturForEst (Grand Est), Néo Terra (Nouvelle-Aquitaine) et MedForFutur (Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont pour ambition de rendre les forêts plus résilientes avec des expérimentations développées un peu partout en France.

« Le changement climatique va très vite, il faut mettre en œuvre différentes solutions, en misant au maximum sur la diversité des essences et la gestion différenciée des espaces forestiers. Des outils issus de la recherche sont mis à disposition pour éclairer les choix des forestiers qui ont conscience que leur responsabilité est immense », témoigne Régine Touffait, secrétaire générale de la direction Forêts et risques naturels.

Planter en cas d'échec de régénération

La mission principale du forestier est de renouveler la forêt naturellement. « Imiter la nature, hâter son œuvre », selon la célèbre devise. Tout au long de la vie du peuplement, il va donc déterminer les coupes d'arbres nécessaires pour apporter de la lumière aux plus beaux spécimens et aux jeunes pousses et, ainsi, favoriser leur croissance. Cet accompagnement progressif peut néanmoins échouer en cas de prolifération d'insectes, de maladies ou de sécheresses intenses liées au dérèglement climatique. Dans ce cas, une seule option : planter avec des essences connues pour leur résistance au climat d'aujourd'hui et de demain.

« Îlots d'avenir »

Si certaines de ces essences sont connues des forestiers (sud de la France, Bassin méditerranéen), d'autres ont des origines plus lointaines, comme le pin de Macédoine, le cèdre du Liban ou encore le séquoia toujours vert. Elles sont alors installées en forêt au sein d'une petite parcelle expérimentale de 0,5 hectare environ, baptisée « îlot d'avenir ». L'objectif : tester et observer leur comportement sur le long terme face au réchauffement climatique, et voir si une introduction plus large est envisageable. Ces tests sont strictement encadrés et font l'objet d'un suivi régulier pour, par exemple, détecter tout éventuel caractère invasif des essences.



CLIMESSENCES

Une plateforme dédiée pour accompagner les choix des gestionnaires forestiers

Conçue comme un outil d'aide à la décision dans le cadre des changements climatiques, la plateforme ClimEssences permet aux forestiers d'appréhender les évolutions du climat selon différents scénarios et de déterminer la compatibilité climatique d'un panel d'essences forestières.

Les principales fonctionnalités sont les suivantes :

- ◆ Analogie climatique : détermination des secteurs dont le climat actuel correspond au climat prévisionnel futur d'une région ;
- ◆ Compatibilité climatique : capacité des essences à supporter le climat prévisionnel ;
- ◆ Description des essences au regard de 37 critères allant de « très adaptée » jusqu'à « non adaptée ».

PROJET ESPERENSE

Un laboratoire à ciel ouvert dans la Nièvre

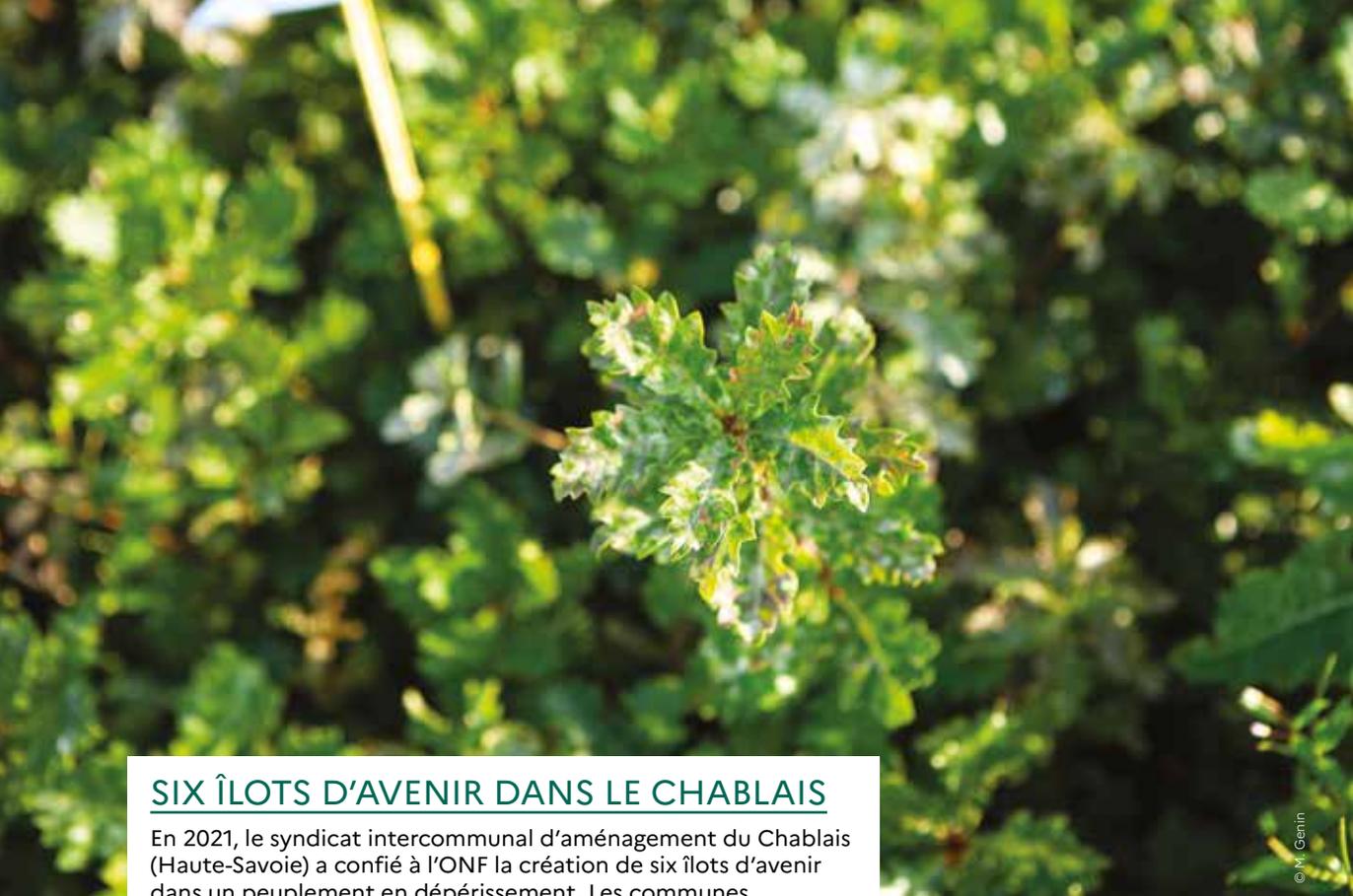
En mars 2021, la forêt domaniale de Guérigny, dans la Nièvre, a accueilli une plantation expérimentale du réseau ESPERENSE. Ce projet de recherche, mené par l'ONF et l'institut FCBA, consiste à installer 60 plants d'origines différentes afin d'évaluer leurs comportements face au réchauffement climatique.

Dans ce laboratoire à ciel ouvert, on retrouve des essences du monde entier, comme le cèdre de l'Atlas ou encore le séquoia toujours vert et 14 origines différentes de chênes. Au terme de cette expérimentation soumise à un contrôle strict et à un suivi permanent, les espèces les plus prometteuses alimenteront la liste des essences retenues pour les îlots d'avenir d'ici une dizaine d'années !



© N. Petrel

Chêne espagnol.



© M. Genin

SIX ÎLOTS D'AVENIR DANS LE CHABLAIS

En 2021, le syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Haute-Savoie) a confié à l'ONF la création de six îlots d'avenir dans un peuplement en dépérissement. Les communes de Seytroux, Chens-sur-Léman, Reyvroz, Marin, Larrings et La Baume participent au projet aux côtés de l'ONF.

Dans deux ans, à la fin du financement du projet par le SIAC, ces communes prendront le relais de l'entretien des plantations.

Parmi les essences prometteuses pour ce projet, détectées en partie grâce à l'outil de projection climatique ClimEssences, on retrouve le chêne pubescent, l'épicéa de Serbie ou encore le cèdre de l'Atlas.



Tri des cônes de cèdre en sécherie.

LES GRAINES, LA FORÊT DE DEMAIN

Sous le signe du reboisement, l'année 2021 aura vu une mobilisation sans précédent des acteurs de la filière graines et plants, appelée à fournir les nombreuses graines nécessaires aux plantations, certaines se révélant relativement nouvelles en matière de volume demandé. « *Les récoltes concernant le cèdre et le chêne pubescent, par exemple, ont considérablement augmenté* », témoigne Joël Conche, expert national en graines et plants à l'ONF. Récolte des graines, tri, séchage...

De ce travail minutieux de sélection et de conservation se dessine en partie la forêt de demain. Une filière qui devra continuer en 2022 à se structurer pour parvenir à répondre à une demande importante d'essences diverses.



Un grimpeur récolte les cônes directement dans le cèdre.

ESSENCES D'AVENIR

Récolte de cônes de pin d'Alep et de graines de cèdre en Midi Méditerranée

En 2021, avec le démarrage du plan France Relance et de la stratégie d'adaptation des forêts au climat de demain, le service Graines et plants de l'Office a été fortement mobilisé pour assurer l'approvisionnement en graines.

Plusieurs actions de récolte ont été organisées, comme en forêt communale de Lorgues et dans la forêt des cèdres (Lubéron, Vaucluse), où l'ONF a récolté des graines de pin d'Alep et de cèdre, plus résistants face au réchauffement climatique (le cèdre supportant des températures allant de -21 à 41 degrés). Prélévées dans des peuplements d'exception, elles garantissent un bon développement des plants et la future qualité des bois !

PLAN FRANCE RELANCE

Plantations en forêt domaniale de Laigue (Hauts-de-France)

En février, 12 000 arbres ont été plantés en forêt domaniale de Laigue, dans les Hauts-de-France. Ce reboisement de 60 hectares a été possible grâce au financement du plan France Relance. Au vu de la richesse du milieu et du peuplement de chênes sessiles jouxtant la plantation, cette essence a été plantée à 50%, avec un mélange de bouleau, de charme, de châtaignier, de cormier et d'alisier pour l'autre moitié.

Ces travaux ont été initiés à la suite d'une prolifération de scolytes ayant entraîné la disparition de tous les épicéas. Pour éviter une contamination aux peuplements alentours, les arbres en dépérissement ont dû être rapidement coupés et évacués.

GUYANE FRANÇAISE

Zoom sur le projet GFClim

Le projet « Gestion forestière et changements climatiques en Guyane française » (GFClim) élabore des pistes d'actions permettant d'améliorer la résilience des massifs forestiers en Guyane française.

L'augmentation des températures et la diminution des précipitations affaiblissent les peuplements guyanais. Le projet GFClim, financé par le fonds européen Feder 2017-2020 et piloté par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en collaboration avec l'ONF, étudie les conséquences de ce dérèglement sur les peuplements pour adapter les modes de production actuels. À terme, le but est de diminuer l'empreinte carbone de l'exploitation forestière.

Deux axes de recherche

◆ **Premier axe** : trouver un compromis entre production de bois et services écosystémiques (en particulier dans le stockage de carbone). L'exploitation de la forêt naturelle doit aujourd'hui être optimisée à condition d'enclencher rapidement une transition vers une plantation sylvicole durable sur le territoire guyanais.

Pour cela, l'ensemble des acteurs forestiers s'engagent désormais à privilégier les plantations sur des parcelles déjà exploitées ou sur des sites dégradés (forêts secondaires). Les zones plantées seront également utilisées pour plusieurs cycles et les bois issus des coupes seront systématiquement valorisés, avec du bois d'œuvre, puis du bois-énergie.

◆ **Second axe** : penser l'avenir des forêts de production guyanaises face aux changements climatiques. Plusieurs études menées en Guyane ont montré un appauvrissement à venir de la biomasse, conduisant à une baisse des capacités de production de bois et de stockage de carbone. Le projet GFClim 2, déposé en 2021 par l'ONF et ses partenaires, a pour objectif de poursuivre les recherches dans ce domaine afin de gérer au mieux ces espaces naturels.

Le projet GFClim a permis de révéler la sensibilité au stress hydrique de deux essences majoritaires dans la production de bois d'œuvre guyanais : l'angélique et le gonfolo rose. À l'avenir, des essences non majoritaires, mais résistantes au stress hydrique, seront favorisées dans les peuplements.



STRATÉGIE D'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Face au changement climatique, l'urgence d'agir dans un climat incertain. »



Galleries creusées par les scolytes.

Un peu partout en France, les forêts souffrent du changement climatique : attaques de scolytes, de hannetons, chararose, chenilles processionnaires...

Depuis 2018 dans les forêts publiques, plus de 300 000 hectares ont été touchés, soit environ 30 fois la superficie de Paris. Un défi de taille pour l'ONF, gestionnaire des forêts publiques françaises, qui a récemment lancé sa stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique.

ENTRETIEN

Erwin Ulrich, pilote de la mission Adaptation des forêts au changement climatique, et Xavier Bartet, adjoint à la cheffe du département Recherche, développement et innovation de l'ONF.

◆ Quels sont les enjeux et les fondements de votre stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique ?

ERWIN ULRICH : L'objectif principal est de maintenir la forêt publique en bonne santé sur le long terme, en lui permettant de continuer à jouer son rôle multifonctionnel si utile à la société : un rôle écologique, grâce à la biodiversité qu'elle héberge et au carbone qu'elle stocke ; un rôle de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chutes de blocs, avalanches...) ; un rôle économique grâce au bois qu'elle offre ; et un rôle de bien-être, de loisirs et de connexion avec la nature indispensable aux promeneurs.

Ce qui nous anime, c'est de laisser aux générations futures une belle forêt pour qu'elles aient aussi la chance d'en profiter. Cette ambition nécessite des approches variées, qui ne se limitent pas aux seuls choix d'essences d'arbres à planter. D'autres champs d'action, comme la protection des sols et de l'eau, la préservation des espèces, l'équilibre forêt-gibier ou encore la gestion des risques naturels, sont essentiels pour contribuer à la résilience des forêts.

XAVIER BARTET : Lorsqu'on parle de stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique, le maître mot c'est *adaptation*. Pourquoi ? Principalement parce que la vitesse d'évolution de ces changements est bien plus importante que le temps d'adaptation des arbres.

Il faut maintenant envisager une gestion différente dans un contexte « incertain ». La tâche peut sembler vertigineuse parce qu'il nous faut véritablement repenser notre gestion forestière, afin de la décliner sous cet angle du changement climatique.

◆ Qu'est-ce qui vous a conduit à élaborer cette stratégie ?

X.B. : Le changement climatique ne date pas d'hier ; cela fait maintenant des décennies que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) alerte sur ses impacts. Mais cette véritable prise

de conscience autour de l'urgence d'agir, elle, est plus récente. Cela fait maintenant cinq ans que des sécheresses estivales sévissent dans plusieurs régions et que les forêts subissent des dépérissements massifs, avec des phénomènes qui s'accroissent. Ceci a provoqué une forme d'électrochoc pour les forestiers.

E.U. : De nombreuses actions ont déjà été mises en place sur le terrain depuis ces cinq dernières années, grâce notamment aux travaux de recherche menés avec nos partenaires de l'INRAE. Ces actions vont dans le sens d'une modification progressive des essences, un peu partout en France, avec l'impératif de créer les conditions d'une forêt mosaïque, plus diversifiée et équilibrée face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux.



◆ **À quoi ressemblera la forêt de demain ?
Qu'est-ce qu'une forêt mosaïque, concrètement ?**

E.U. : Cette modification de peuplement va être progressive et se faire principalement avec des essences qui existent déjà en France, mais qui se développent dans des régions où il fait déjà très chaud et sec. Dans un certain nombre de cas, ce seront des provenances (variétés d'une même essence) plus adaptées que l'on va privilégier. Dans d'autres contextes, la régénération naturelle d'essences en place relativement résistantes face aux changements climatiques sera maintenue. La multiplicité des scénarios de gestion envisagés, pour adapter la forêt aux changements climatiques mais aussi pour qu'elle produise le maximum de services, permettra d'apporter cette diversité et le développement de cette forêt mosaïque résiliente et utile aux générations futures.



« Ce qui nous anime, c'est de laisser aux générations futures une belle forêt pour qu'elles aient aussi la chance d'en profiter. »

ERWIN ULRICH



LE CLIMAT, tous concernés

Scolytes, feux de forêt, sécheresses, gestion des crises sanitaires, dépérissements des arbres partout en France... Pour lutter contre les bouleversements climatiques dans les forêts publiques, forestiers, citoyens et entreprises se mobilisent.

Le volet forestier du plan France Relance, mis en place par l'État fin 2020, engage toute la filière forêt-bois pour lutter contre le dépérissement forestier.

Forestiers, collectivités locales, entreprises de travaux forestiers, pépiniéristes et scientifiques : la liste des acteurs engagés pour préserver les écosystèmes menacés par le changement climatique est à la hauteur des enjeux. Les collectivités se mobilisent au quotidien, par le biais de plantations ou d'actions en faveur de la biodiversité, grâce à l'expertise de l'ONF. Des entreprises et opérateurs financent des projets éligibles au label bas-carbone.

Parallèlement, des partenariats scientifiques aident à envisager des solutions pour permettre aux forêts de s'adapter. Ainsi, le département Recherche et innovation de l'ONF s'associe à des organismes tels l'INRAE ou des groupes d'experts comme le RMT-Aforce sur des outils d'adaptation des forêts aux changements climatiques.



© Claire Vigon / ONF

Mobiliser la société tout entière

La société civile est également plus que jamais sensible à ces défis. Aux côtés des forestiers, les populations sont de plus en plus préoccupées et engagées pour prêter main forte dans cette lutte au bénéfice de la forêt. En effet, en tant que réservoirs de biodiversité, puits de carbone, sources de bien-être et leviers de développement d'une économie verte,

les forêts sont essentielles à l'humain et à la planète. Dans un contexte d'accélération du changement climatique et d'érosion de la biodiversité, garantir leur vitalité est un enjeu majeur qui concerne la société tout entière.

Pour sensibiliser notamment les jeunes, usagers des forêts de demain, l'ONF propose de nombreuses animations auprès du public, en partenariat avec les écoles et les collectivités : plantations, chantiers de reconstitution en zone humide, protection des dunes ou ramassage des déchets se multiplient.

Avec le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt, chacun peut également se mobiliser et s'engager dans des actions concrètes pour préserver ce patrimoine naturel inestimable. Diverses entreprises mobilisent des financements pour des actions concrètes et des particuliers sensibilisés apportent également leur contribution.

La mobilisation collective menée en 2021 au profit de la forêt et de la biodiversité a porté ses fruits.



« La diversité des entreprises mécènes et le nombre de particuliers engagés nous montre que notre société n'a jamais autant pris conscience de l'importance des services rendus par la forêt. »

Alban Rangier,
responsable mécénat
de la direction territoriale
ONF Seine-Nord.

VINCI AIRPORTS

Le projet de puits de carbone forestier de Lyon Aéroport

Le conseil départemental du Rhône a annoncé la labellisation d'un second projet « label bas-carbone », mis en œuvre avec VINCI Airports, (gestionnaire des aéroports de Lyon) et l'Office national des forêts.

La forêt est le deuxième puits de carbone, après les océans. Face au changement climatique, il est essentiel de renouveler les peuplements en dépérissement pour qu'ils puissent stocker le plus de CO₂ possible.

Dans ce contexte, VINCI Airports et l'ONF ont engagé un projet labellisé bas-carbone pour restaurer, reboiser, entretenir et gérer une parcelle de sapins en dépérissement de 3,6 hectares dans la forêt départementale de la Cantinière. 4 500 plants (pin de Salzmann, de Brutie et Douglas, chêne pubescent et tilleul) ont ainsi été plantés en novembre 2021

pour permettre, à terme, de capter 590 tonnes de CO₂, soit plus d'un tiers des émissions résiduelles des aéroports de Lyon. Ces espèces ont été spécifiquement choisies pour leurs caractéristiques répondant aux enjeux climatiques de demain : essences diversifiées et résilientes, favorisant la biodiversité.

Ce projet s'inscrit dans la politique environnementale de VINCI Airports pour réduire les émissions de CO₂ liées à l'activité de ses aéroports et atteindre son objectif de « zéro émission nette de carbone » dès 2026.



Forêt de la Pyramide touchée par la sécheresse.

Le premier projet de reboisement labellisé bas-carbone, dans le cadre d'une convention tripartite entre le département du Rhône, l'ONF et la société WeNow, a financé des travaux de reboisement en forêt de la Pyramide en septembre 2020.

UN SERIOUS GAME

pour sauver la forêt du changement climatique



Financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et piloté par l'ONF, « Espéride et la forêt de demain » est le premier *serious game* sur les effets du changement climatique en forêt. Disponible sur Smartphone et web depuis novembre 2021, ce jeu grand public permet de vivre la vie et les choix du forestier en tenant compte des différents usages « multifonctionnels » de ces forêts : écologiques, sociétaux et économiques. L'occasion aussi de réfléchir à la (bonne) façon de dessiner une forêt qui, demain, saura affronter les changements climatiques !

OPÉRATION

« France Bleu s'engage pour nos forêts »

Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de préservation des forêts : une mission pour laquelle la radio France Bleu a souhaité s'engager aux côtés de l'ONF du 20 au 28 novembre, en organisant 19 plantations avec les auditeurs. L'objectif de cet événement ? Mobiliser et rassembler le public autour d'une action valorisant l'importance des arbres, des forêts et des forestiers qui les gèrent au quotidien. Mais aussi, alerter des conséquences du changement climatique sur le terrain et des actions à engager, notamment pour le renouvellement et l'adaptation des forêts françaises au climat de demain.

Opération France Bleu avec les enfants.



partie #3

- 58** Le bois : une nécessité économique, écologique et sociale
- 64** La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain
- 68** Biodiversité
- 78** Gestion des risques naturels : des missions d'intérêt général confiées par l'État
- 88** Gestion durable : l'ONF au cœur des territoires et au plus près des citoyens
- 102** Le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt



Les temps forts de la gestion durable

LE BOIS : une nécessité économique, écologique et sociale

Marché du bois : 2021, une année entre reprise économique, hausse des prix et accalmie dans la crise des scolytes

L'Office national des forêts a observé en 2021 un retour de la demande et une augmentation des prix pour l'ensemble des bois récoltés dans les forêts publiques. Sans atteindre les recettes records de 2018, le chiffre d'affaires est reparti à la hausse pour revenir au niveau de 2019.

C'est une bonne nouvelle pour les ventes de bois. Les équipes de l'ONF ont connu une excellente année 2021, malgré les premiers mois moroses liés à la crise Covid. « *Nous sommes au plus haut depuis trois ans, sans pour autant revenir au niveau de 2018* », témoigne Aymeric Albert, chef du département Commercial bois à l'ONF. Ce dernier annonce un chiffre d'affaires (CA) total de 545 millions d'euros en 2021 (+27% par rapport à 2020).

Si on décompose ce chiffre d'affaires, les forêts communales ont tiré leur épingle du jeu avec 283 millions d'euros en 2021 (+36%). En forêt domaniale,

ce chiffre a atteint 262 millions d'euros (+20%). Près de 3 426 clients ont acheté du bois issu des forêts publiques. Parmi ces entreprises, 92% sont françaises et 8% sont européennes.

Comment expliquer ces bons résultats ? « *Le site Internet [ventesdebois.onf.fr](https://www.ventesdebois.onf.fr) a été un atout considérable, d'autant plus en ces temps de pandémie, mais ces chiffres sont liés avant tout à la reprise économique mondiale et nationale. Les marchés sont euphoriques, les citoyens consomment et construisent, ce qui se répercute sur le bois* », analyse Aymeric Albert.



La Lettre de conjoncture économique de l'ONF

Plusieurs fois par an, les équipes de l'ONF publient une *Lettre de conjoncture économique*. Ce document de 4 pages décrypte les tendances sur le marché du bois et les grandes actions des forestiers. « Zoom sur les grandes filières », « Forêt publique : l'évolution du prix des bois », interviews d'experts... Ces rubriques s'adressent aux professionnels de la filière forêt-bois, aux élus et aux partenaires, mais aussi à tous les citoyens qui voudraient mieux comprendre l'économie du bois.

Boom des prix sur (presque) toutes les essences

Toutes les essences ont bénéficié de cette dynamique internationale, qu'elles soient destinées au secteur de la construction, de l'emballage, de l'industrie ou du chauffage.

À la vente, le prix moyen du bois a augmenté en conséquence de +14% dans les forêts publiques.

Du côté des résineux blancs (sapins et épicéas), le contexte géopolitique – protectionnisme de la Russie sur son bois notamment - a favorisé à l'exportation des sciages de l'Europe vers les États-Unis et la Chine. Les prix sont repartis à la hausse !

Côté résineux rouge, le douglas, peu présent dans les forêts publiques, demeure l'essence résineuse la plus recherchée par les industriels avec des prix historiquement élevés.

La demande en hêtre s'est maintenue, mais l'augmentation des bois déperissant a entraîné une baisse du prix moyen de vente, malgré la hausse des cours tant en contrat qu'en vente.

Le chêne, qui pèse 35% du chiffre d'affaires bois en forêt domaniale pour l'ONF, a souffert des incertitudes sur le marché de la tonnellerie. En cause ? Les incendies ayant frappé les viticulteurs en Australie et en Californie. La crise Covid a aussi perturbé les secteurs de la restauration et de l'événementiel. Cependant, la forte demande en bois de sciage a dynamisé cette essence.

Au total, l'ONF a vendu près de 12,8 millions de mètres cubes de bois en 2021, dont 7,3 issus des forêts communales (+17%) et 5,5 des forêts domaniales (+7%).

Répit sur le front du scolyte, les forestiers vigilants

L'hiver 2020-2021, plus humide, et l'été 2021, moins chaud, ont ralenti l'expansion du scolyte, insecte ravageur de l'épicéa. Ce qui a entraîné une baisse des récoltes de bois déperissants au profit de bois de meilleure qualité.

En 2021, l'ONF a ainsi écoulé tous ses stocks de bois « malades ». Cependant, la prudence est restée de mise, car la situation a varié selon les territoires. En cas de nouvelles sécheresses en 2022, la crise sanitaire pourrait repartir de plus belle.

Doublement avec la fin des dispositifs d'aide mis en place par l'État (plan France Relance), ce retour du scolyte pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur le marché local du bois : risque d'engorgement des bois déperissant, baisse des prix...

2022, un objectif de sécurisation de la filière forêt-bois

Face aux pénuries en bois de sciage causées par la forte demande américaine et chinoise (lire notre Lettre de conjoncture n°6 du mois de juin 2021), l'ONF s'engagera plus encore, en 2022, dans le développement des contrats d'approvisionnement, conformément à la demande du Premier ministre Jean-Castex en juillet 2021.

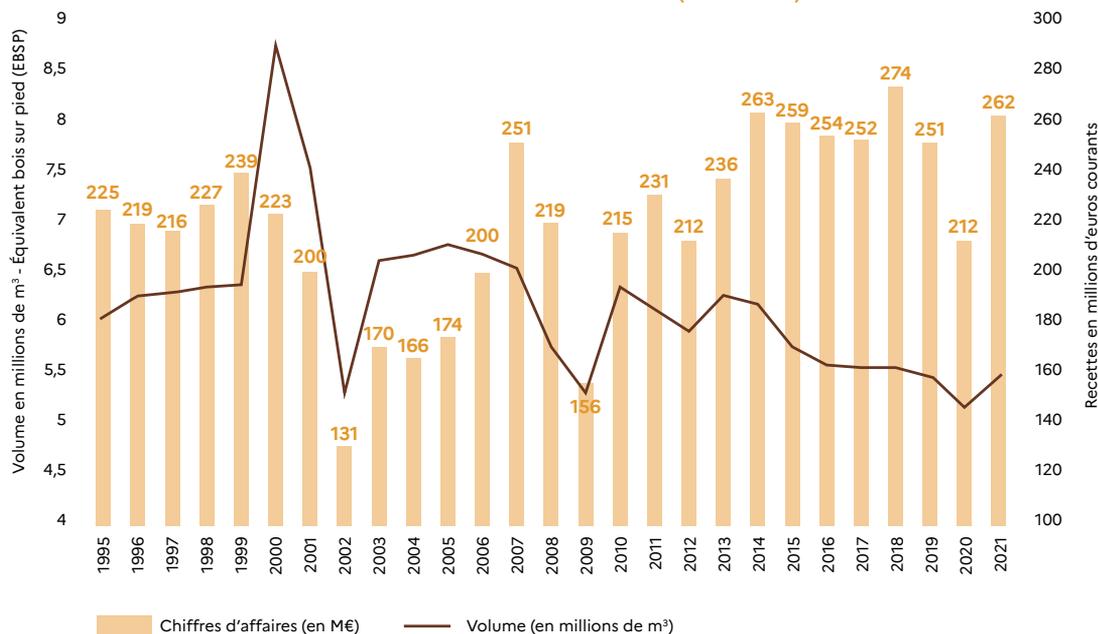
L'objectif ? Augmenter le nombre et le volume de ces contrats pluriannuels qui assurent un approvisionnement en bois défini à l'avance, gage de visibilité pour les entreprises françaises face aux marchés fluctuants.

« Les contrats d'approvisionnement représentent aujourd'hui 4,3 millions de m³ de bois par an. Notre objectif est d'aboutir à 4,8 millions de m³ en 2022, puis à 6,6 millions de m³ en 2025 », indique Aymeric Albert.

Cette réponse implique à terme, dans les forêts domaniales, un basculement complet de certains bois - notamment les pins maritimes et les résineux blancs - vers ces contrats.

Une organisation spéciale sera mise en place pour répondre à cette nouvelle feuille de route définie par l'État, en particulier pour le chêne.

ÉVOLUTION DES VOLUMES VENDUS ET RECETTES DE BOIS EN FORÊT DOMANIALE (1995-2021)





RECONSTRUCTION DE NOTRE-DAME

Les forêts pour racines

Pour reconstruire la cathédrale de Notre-Dame de Paris, les professionnels du bois, réunis sous l'égide de France Bois Forêt, se sont organisés pour choisir et fournir pas loin de mille chênes sur l'ensemble de l'année 2021, nécessaires à la reconstitution de la flèche de la cathédrale.

Il est revenu le temps des cathédrales ! Le 5 mars 2021, le top départ pour la reconstitution de la flèche de la cathédrale de Notre-Dame de Paris a été donné en forêt domaniale de Bercé (Sarthe). Pour l'événement, Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, étaient présents pour sélectionner les huit premiers chênes qui serviront à reconstruire la flèche de Notre-Dame. « C'est un moment d'émotion, un moment d'histoire, d'humanité. Et puis, c'est surtout un moment de volonté », témoignait Julien Denormandie.

« Le projet qui nous réunit ce jour est une forme de collaboration rare entre le génie humain et les chefs-d'œuvre de la nature »

Roselyne Bachelot,
ministre de la Culture.

Fruit d'une coordination entre plusieurs acteurs de la filière bois, 396 arbres en forêt privée, 458 en forêt domaniale et 238 dans les forêts communales et des autres collectivités ont été sélectionnés avec soin partout en France. De nombreuses scieries ont ensuite pris le relais pour transformer ces bois exceptionnels.

Cette grande aventure humaine s'écrit à plusieurs mains. Elle représente l'histoire de la sylviculture et l'excellence de la gestion durable à la française, pratiquée notamment par l'ONF et des générations entières de forestiers. Un savoir-faire qui permet aujourd'hui encore de trouver des arbres exceptionnels à même de refonder l'une des cathédrales les plus célèbres du monde.



Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, lors du lancement de la sélection des chênes pour Notre-Dame en forêt de Bercé.



CONSTRUCTIONS BOIS

Des locaux ONF 100% circuit court !

L'Office national des forêts fait peau neuve en 2022. Nouveau bâtiment à Épinal, nouveau siège national à Maisons-Alfort... Deux bâtisses à fière allure, où le bois des forêts françaises est mis à l'honneur.

Les nouveaux locaux de l'ONF à Épinal.

Du local pour Épinal !

Il s'agit du premier bâtiment 100% PEFC de France, nommé dans la catégorie « Travailler – Accueillir ». Porté par une volonté de travailler en circuit court – avec un bois dont la provenance est inférieure à 50 km – et avec l'exigence de rester dans des coûts compétitifs, le siège de l'ONF d'Épinal est un exemple de bâtiment écoresponsable. Choix des bois et des matériaux établis selon les ressources locales, structure du bâtiment en hêtre et en sapin... Un chantier porté par les valeurs de l'ONF, comme l'indique Denis Dagneaux, directeur de l'agence territoriale Vosges-Ouest : « *Ce sont toutes des essences issues du département, feuillus et résineux : une vraie prouesse ! Nous avons réussi notre pari et on espère rapidement voir d'autres bâtiments similaires émerger dans la région.* »

Du neuf à Maisons-Alfort !

Lancés en septembre 2020, les travaux liés à la construction du nouveau siège de l'ONF ont marqué le début d'une nouvelle aventure pour plus de 350 collaborateurs de l'Office. En Île-de-France aussi le local est à l'honneur ! Économe en énergie, construit à partir de matériaux biosourcés, le bâtiment de 7 600 m² a été réalisé avec plus de 80% du bois issu des forêts domaniales gérées par l'ONF. « *Ce bâtiment est bien plus qu'un immeuble de bureaux traditionnel. Par le choix du matériau bois, sa structure innovante et son approche environnementale, il préfigure l'architecture de demain* », témoigne Vincent Lavergne, l'un des architectes du projet. Déménagement prévu en mai 2022 pour les équipes !

LA CHASSE, un prérequis pour planter les forêts de demain

La chasse se pratique sur 1,75 million d'hectares de forêts domaniales, soit 11% de la forêt française métropolitaine. L'ONF s'assure que les grands ongulés ne compromettent pas la croissance de la forêt. Alors que celle-ci a un cycle de vie qui se compte en siècles, les grands animaux se reproduisent quant à eux très rapidement.



© Giada Congiari - 16Prod / ONF

Avec le volet forestier du plan France Relance, l'État prévoit de reboiser en deux ans 45 000 hectares de forêts françaises souffrant du réchauffement climatique. Pourtant, le succès de ces plantations est menacé en raison de la pression des grands animaux friands de jeunes pousses.

Car ces animaux sauvages sont trop nombreux en France : 39% des forêts domaniales présentent même un déséquilibre forêt-gibier, selon le bilan patrimonial 2020 des forêts de l'ONF, contre 34% en 2015. Cela représente près de 663 000 hectares sur 1,7 million que comptent les forêts appartenant à l'État.

Retrouver un équilibre sylvo-cynégétique

Même des régions jusque-là épargnées, comme l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont été rattrapées par le phénomène. Parmi les régions les plus touchées : le Grand Est.

Seule la diminution des populations d'ongulés par la chasse, outil de gestion durable, permettra de résorber les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique.

Le défi que l'ONF doit relever avec ses partenaires chasseurs, c'est d'inverser cette tendance comme il a commencé à le faire avec eux dans certains territoires, avec des situations qui s'améliorent localement. Cela passe par une augmentation, au moins temporaire, des plans de chasse attribués. ●



© J. Fischbah

Arbre écorcé par un cervidé.

« Il n'y a pas de fatalité : là où les objectifs sont bien partagés avec les chasseurs et où l'on se donne les moyens, le retour à l'équilibre est possible... et salutaire pour la forêt. »



Edouard Jacomet,
chef du département
Gestion
multifonctionnelle
des forêts.



© J. De Falandre

CALENDRIERS DE CHASSE EN LIGNE

Informez plus largement chasseurs et promeneurs

Été 2021, c'est l'inter-saison de chasse, l'heure des bilans avant la reprise, tant au sein des sociétés de chasse qu'au ministère de la Transition écologique, notamment en matière d'incidents et d'accidents de chasse. C'est à la demande de ce ministère que l'ONF a engagé une réflexion pour renforcer la communication auprès du public. Une des premières réponses est la mise en ligne sur le site onf.fr des calendriers de jours chassés en forêt domaniale, sur environ 3 000 lots de chasse à tir !

En quelques clics sur onf.fr, tout internaute peut désormais connaître sur le territoire de l'ensemble des forêts domaniales de l'Hexagone, quand et sur quel lot a lieu une action de chasse collective programmée en début de saison. Des informations essentielles qui seront actualisées en continu.

DES INDICATEURS BIOLOGIQUES

pour évaluer les populations de cervidés

Tous les ans en mars, les forestiers de Normandie effectuent des prélèvements de bio-indicateurs permettant de mesurer, de façon scientifique, le suivi des populations de cervidés. Sur la base de ces analyses, les quantités d'animaux à prélever sont ensuite définies lors des instances de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Des propositions de plan de chasse sont alors définies pour garantir à la fois le renouvellement des forêts et la présence, équilibrée, du gibier. Une initiative partenariale qui illustre l'un des enjeux majeurs de préservation des forêts face au changement climatique.



ELAF®-SOLUTIONS ET ONF

Un partenariat au service des forêts

Pour reconstituer les forêts publiques affectées par les sécheresses et les protéger des ongulés, l'ONF et la société Elaf®-Solutions ont signé une convention de parrainage.

Face à l'accélération du changement climatique, les forestiers accompagnent, partout où ils le peuvent, la régénération naturelle des forêts et plantent lorsque le renouvellement est un échec. Pour que ces plantations soient un succès, encore faut-il pouvoir les protéger de la dent du gibier, en surpopulation dans de nombreuses régions françaises. Face à cela, et à défaut de réguler le gibier à la source de façon satisfaisante, le recours aux dispositifs de protection, avec des engrillagements de plants, est devenu un incontournable. Ce sont des solutions coûteuses, peu esthétiques et pourvoyeuses de déchets à extraire et à recycler.

C'est ici qu'intervient la convention de parrainage société Elaf®-Solutions/ONF, signée au début de l'année 2021. Cette société spécialisée dans la protection des plants agricoles, sylvicoles et des espaces verts propose de nouvelles techniques de biocontrôle, comme le répulsif pour gibier, permettant de protéger les plants forestiers en régénération artificielle ou naturelle.

Dans le cadre de ce partenariat, qu'il valorisera auprès de l'ensemble de ses clients, Elaf®-Solutions finance deux opérations de régénération en forêt domaniale : une plantation de chênes et de feuillus précieux en forêt de Saint-Germain (Yvelines) et une régénération naturelle en forêt du Donon (Bas-Rhin). Une opération qui sera suivie de près par les équipes, avec un premier bilan attendu en 2022 !

Biodiversité

La diversité biologique est vitale pour la santé des forêts ainsi que pour l'environnement. C'est pourquoi préserver et développer la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF en métropole comme dans les territoires d'outre-mer.



Sur le stand de L'Occitane à l'UICN, Benoît Loussier, directeur de l'agence Alpes-de-Haute-Provence (à gauche) et Benoît Larroque, chargé de développement de la DT Midi-Méditerranée à droite pour présenter le partenariat ONF/L'Occitane sur les plantations MedForFutur.

© Stéphanie BEAUME - ONF

L'ONF AU RENDEZ-VOUS

du Congrès mondial de la nature

Du 3 au 11 septembre 2021, tous les yeux des défenseurs de la nature étaient rivés sur Marseille qui accueillait le Congrès mondial de la nature, un événement international rassemblant plusieurs milliers de décideurs gouvernementaux.

180 pays représentés par les institutionnels, les entreprises et la société civile ont participé au Congrès mondial de la nature en septembre 2021, organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Un événement majeur pour la biodiversité auquel l'Office national des forêts a naturellement répondu présent pour mettre en lumière les actions menées au quotidien par les forestiers et réaffirmer le rôle des forêts dans la lutte contre les bouleversements climatiques. Conférences, débats, stands dans les espaces Générations nature, visites de presse en forêt... Grâce à cela, tous ont pu échanger avec les experts et les personnalités du monde entier sur le rôle de la forêt dans les défis d'avenir.

Un moment d'échange avec le public

À la rencontre du grand public et des scolaires venus nombreux de Marseille et des environs, un stand accueillait toutes les questions. Un atelier de land'art a capté l'attention des plus jeunes. Ces activités ont permis d'évoquer la richesse écologique de la forêt et l'importance de la préserver.

Après des adultes, les forestiers ont pu répondre à de nombreuses interrogations sur les feux de forêt récents, les moyens pour restaurer la forêt, les essences de demain, le réchauffement climatique et ses répercussions... Ils ont également présenté les métiers de l'ONF.

Sensibiliser le public aux grands enjeux actuels

Parmi les différentes agoras proposées lors de l'événement, Bertrand Fleury, adjoint au directeur de la direction territoriale ONF Midi-Méditerranée, a pris la parole sur la thématique « Forêts et changements climatiques ».

Laurent Tillon, chargé de mission faune et biodiversité, animateur du réseau mammifères, a de son côté animé une conférence sur le sujet : « Connaître, protéger et favoriser la biodiversité en forêts publiques ». Marion Davezies, responsable de l'unité territoriale de Drôme Ardèche, a participé à une conférence sur l'état des forêts méditerranéennes en France et leurs tendances selon la liste rouge UICN. Invitée sur le stand de l'Office français de la biodiversité, elle a aussi présenté un projet de restauration de pinède, en présence de la secrétaire d'État à la Biodiversité, Bérangère Abba.

L'occasion aussi pour quelques journalistes et congressistes de participer à une excursion en forêt domaniale de la Sainte-Baume, labellisée Forêt d'Exception®. Aux côtés des équipes de l'ONF et de celles du parc naturel régional de la Sainte-Baume, ils ont ainsi pu découvrir l'histoire de cette hêtraie et des enjeux de la conservation génétique du hêtre. ●

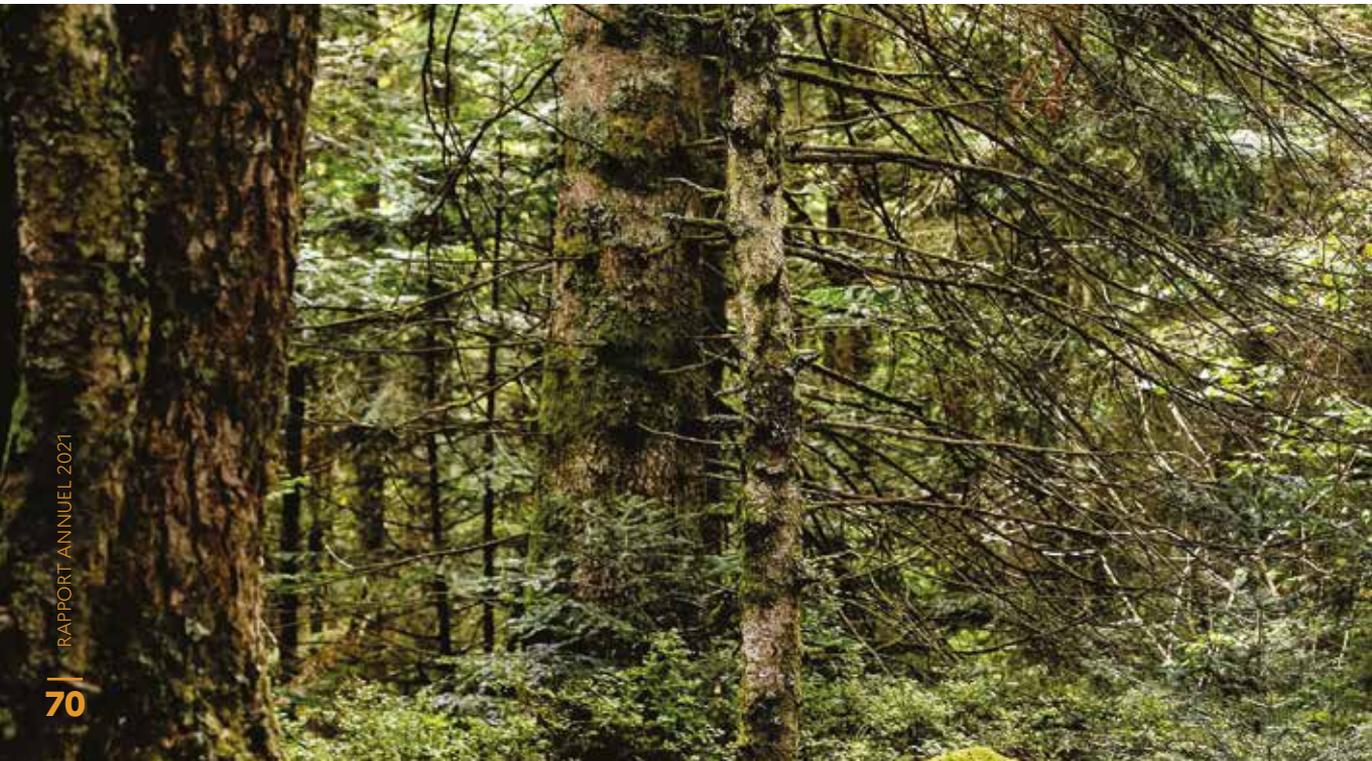
BIODIVERSITÉ : UNE AMBITION RENFORCÉE

Un financement de la mission d'intérêt général en forte augmentation pour répondre aux enjeux environnementaux

Dans sa gestion des forêts publiques, l'ONF poursuit quatre objectifs indissociables : production de bois, accueil du public, protection contre les risques naturels et préservation de la biodiversité. Face aux enjeux environnementaux, l'État (ministère de la Transition écologique) finance une mission d'intérêt général (MIG) portant sur la connaissance et la préservation de la biodiversité. En 2021, l'État a augmenté le financement de cette MIG de manière significative, passant ainsi de 2,4 à 10,4 millions d'euros. Deux nouvelles thématiques s'ajoutent à cette contribution pour les actions en faveur de la biodiversité : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et le dialogue forêt-société, action phare du projet Forêt d'Exception®.

En métropole et outre-mer, les objectifs de l'État en matière de réserves biologiques, de plans nationaux d'actions en faveur de certaines espèces menacées, du renforcement des espaces sous protection forte et de la préservation de la biodiversité des dunes permettent à l'ONF de renforcer ses actions autour de trois axes principaux, en s'appuyant sur les compétences de ses 6 réseaux de forestiers naturalistes :

- ◆ Surveiller la biodiversité terrestre ;
- ◆ Mener une gestion forestière favorable à la biodiversité ;
- ◆ Analyser les effets du changement climatique sur le fonctionnement des peuplements forestiers et de leur biodiversité.





Aujourd'hui

7 %

*de la surface forestière
domaniale
en métropole*

sous protection forte.

Objectif 2030

10 %

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) se développent sur le territoire français et nuisent à la biodiversité locale. Qu'elles soient animales ou végétales, les EEE sont un fléau en France et dans le monde. Transportées volontairement ou involontairement sur le territoire, elles trouvent dans nos espaces naturels des conditions propices à leur prolifération. Leur développement risque de mettre en danger les espèces locales en les concurrençant dans leurs habitats. Les forestiers redoublent d'efforts pour faire face aux espèces végétales envahissantes, notamment dans les territoires ultra-marins.

Des plans nationaux d'actions pour protéger les espèces

Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, dont l'ONF est animateur, sont menés en partenariat avec les associations et les experts scientifiques. Dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées, il est prévu une augmentation de la surface sous protection forte. Cela concerne une surface de + 50 000 hectares dans les forêts domaniales de métropole ainsi que 180 000 hectares en outre-mer, où l'enjeu de biodiversité est majeur.

RÉSEAU FRENE

Des espaces protégés et un laboratoire pour la gestion forestière

En Auvergne-Rhône-Alpes, avec le réseau FoRêts en libre Évolution NaturElle (FRENE), des centaines de sites sont laissés en libre évolution. Si ces zones ont pour objectif premier de préserver la biodiversité, elles ont aussi vocation à être étudiées. À quelles fins ? Améliorer la gestion forestière, mais pas seulement...

Aucune coupe, aucune intervention humaine et laisser le cycle naturel de la forêt faire son œuvre : c'est le principe de la forêt en libre évolution. Les partenaires du réseau FRENE déploient des actions de suivi des forêts situées en cœur de zones de gestion et laissées en libre évolution. Ensemble, les partenaires du réseau scrutent ces laboratoires grandeur nature pour faire évoluer la gestion forestière durable.

L'objectif *in fine* ? Ces études servent la stratégie de l'ONF, tendant à aller vers des forêts mosaïques, plus résilientes et favorable à une meilleure biodiversité.

Les études naturalistes dresseront des suivis de la dégradation et de la régénération forestière des réserves biologiques, un bilan des populations de faune (comme les oiseaux nichant dans des arbres à cavité) ainsi que des inventaires naturalistes pour caractériser la biodiversité présente et quantifier le bois mort. Comme l'explique Christophe Chauvin, cofondateur du réseau FRENE, naturaliste France Nature Environnement (FNE), « *il s'agit de montrer que c'est possible et d'amener un changement des mentalités, pour faire entrer dans la gestion courante des forêts les parties en évolution naturelle* ».





OUTRE-MER

Les équipes présentes aux premières Assises de la biodiversité

Lors de la première édition des Assises de la biodiversité en outre-mer en novembre, les équipes de l'ONF Guadeloupe sont venues témoigner sur de nombreux sujets et sur des actions menées sur l'île. Parmi ces dernières, la mobilisation des citoyens pour contribuer à la préservation des espaces naturels ou encore des sentiers pour favoriser l'aménagement du territoire. Un rendez-vous phare qui a permis à l'Office de rappeler le rôle essentiel des forêts pour la planète, ainsi que la nécessité d'une forêt gérée durablement pour garantir la préservation de ces milieux.

Préserver la biodiversité des Outre-mer, une mission quotidienne de l'ONF.

EN GUADELOUPE

La biodiversité au cœur du plan France Relance

Dans le cadre du plan France Relance, l'État a confié à l'Office national des forêts trois projets de restauration écologique d'espaces naturels protégés ou dégradés sur l'ensemble des îles de Guadeloupe.

Les littoraux de Marie-Galante figurent parmi les sites de ponte les plus importants de la Caraïbe pour les tortues marines. Ces espaces côtiers représentent une valeur patrimoniale forte, mais sont aussi tributaires des pressions anthropiques (surfréquentation touristique, dépôts sauvages de déchets...) et naturelles (notamment dues à la propagation d'espèces envahissantes). Pour maintenir et restaurer le cordon forestier de ces plages, les équipes de l'ONF en Guadeloupe déploient des actions de restauration écologique, de lutte contre les espèces envahissantes (végétales et animales) ainsi que des opérations de sensibilisation du public.

Dans ces milieux naturels exceptionnels bénéficiant d'une forte protection réglementaire, la recrudescence d'occupations illégales, de dépôts de déchets et de déboisements inquiète. Grâce au plan France Relance, l'ONF et ses partenaires (Département et SAFER) s'engagent ensemble contre le dépérissement forestier et affichent une volonté commune de préserver les écosystèmes menacés par le changement climatique dans la réserve biologique dirigée du nord de Grande-Terre.



LA RÉSERVE BIOLOGIQUE INTÉGRALE DU CHAPITRE- PETIT BUËCH

Une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO !

Le 28 juillet 2021, la réserve biologique intégrale du Chapitre-Petit Buëch, dans les Hautes-Alpes, a été inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce titre est la consécration de deux siècles d'histoire : de la surexploitation des bois et du pastoralisme intensif à une conscience étatique du rôle protecteur de la forêt. Créée en 1990 pour la richesse de ses très vieux hêtres et sapins, la réserve biologique du Chapitre-Petit Buëch contient un très haut niveau de naturalité. Pendant cent ans, elle a fait l'objet d'une protection des peuplements, de plantations dans des secteurs dégradés et d'une maîtrise de l'activité pastorale. En 2014, sa surface est agrandie de 195 à 550 hectares et elle est convertie par l'ONF en réserve biologique intégrale. Des travaux, en faveur de la biodiversité et menés par les forestiers, qui ont porté leurs fruits !

LABEL LISTE VERTE

Deux réserves distinguées à La Réunion

Deux réserves biologiques dirigées sur l'île La Réunion ont reçu, en avril 2021, le label Liste verte des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Une distinction pour les espaces protégés qui reconnaît la qualité globale de la gestion, fondée sur la gouvernance, l'existence d'un document de gestion et la qualité des actions menées. À La Réunion, il consacre

la qualité de la protection et de l'accueil sur les cinq kilomètres de la réserve biologique du littoral de la commune de Saint-Philippe. Qualité qui s'étend aussi sur les sept sites relictuels de forêt humide endémique de basse altitude de la réserve biologique de la forêt de Bois de couleurs des Bas.



BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES TERRITOIRES

Un webinaire pour en parler

Le 8 décembre 2021, à l'occasion de la Journée mondiale du climat, les équipes de l'Office national des forêts et de la Fédération des parcs naturels régionaux ont organisé une conférence en ligne : « Biodiversité, diversité : relever le défi des changements climatiques en territoires ». L'occasion, pour les quatre intervenants experts, d'expliquer pourquoi la biodiversité et la diversité sont une réponse à la résilience des forêts face au changement climatique. Ce rendez-vous qui a rassemblé 400 auditeurs et suscité de nombreux échanges avec les internautes est appelé à être renouvelé par les équipes de l'ONF !

De gauche à droite : Julien Chesnel (référént forêt à la Fédération des PNR), Dominique de Villebonne (adjointe au directeur Forêt et risques naturels, ONF), Damien Bertrand (responsable national Biodiversité, ONF) et Françoise Le Failler (directrice de la Communication, ONF).

PARTENARIAT PARC NATIONAL DE FORÊTS/ONF

Créé en 2019, le Parc national de forêts couvre 242 000 hectares en Haute-Marne et en Côte-d'Or. La zone, cœur de protection forte, est constituée à 87% de forêts publiques. C'est ainsi que le 28 septembre 2021, l'ONF et le Parc ont signé une convention de partenariat pour mutualiser les moyens, les missions et les expertises. L'objectif est notamment de renforcer les mesures de préservation de la biodiversité dans la gestion forestière quotidienne et les actions sur le territoire du Parc.

Dans cette lignée, le décret du 11 décembre 2021 a créé une réserve biologique intégrale au cœur du Parc, qui recouvre 3 087 hectares sur la totalité de la forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain. Cette dernière s'inscrit dans la stratégie nationale pour les aires protégées, qui vise à placer 10% du territoire national sous protection forte.

LE BILAN DES MISSIONS DE POLICE DE L'ONF

Un réseau de surveillance pour préserver l'environnement

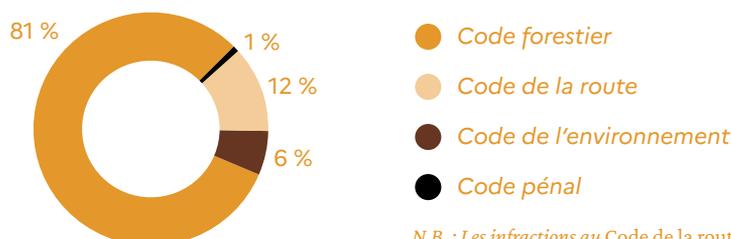
En application des codes forestier et de l'environnement, les personnels commissionnés et assermentés de l'ONF sont chargés de missions de police judiciaire en matière forestière et d'environnement.

L'objectif ? Protéger le patrimoine forestier et les écosystèmes confiés par l'État et les collectivités.

Le réseau de spécialistes continue de se renforcer. En 2021, 40 forestiers ont été formés à la mise en œuvre de procédures complexes, liées notamment à des compétences d'enquête.

La surveillance quotidienne et les opérations de police pilotées par l'ONF signalent environ 5 000 infractions : infractions forestières (coupes, déchets, circulation, usage du feu, défense des forêts contre les incendies...) et environnementales (chasse, pêche, circulation en espace naturel).

4 200 TIMBRES-AMENDES ONT ÉTÉ DRESSÉS.



N.B. : Les infractions au Code de la route, comme le stationnement, sont des infractions constatées dans les forêts publiques.





CODE DE L'ENVIRONNEMENT

80 %
des infractions constatées par timbre-amende sont liées à la chasse.



20 %
sont liées aux réserves naturelles ou à la pêche en eau douce.

CODE FORESTIER

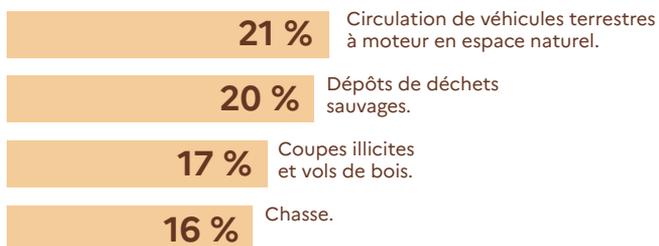
70 %
des infractions concernent la circulation.



30 %
des infractions concernent la prévention des incendies et des obligations légales de débroussaillage ou la cueillette.

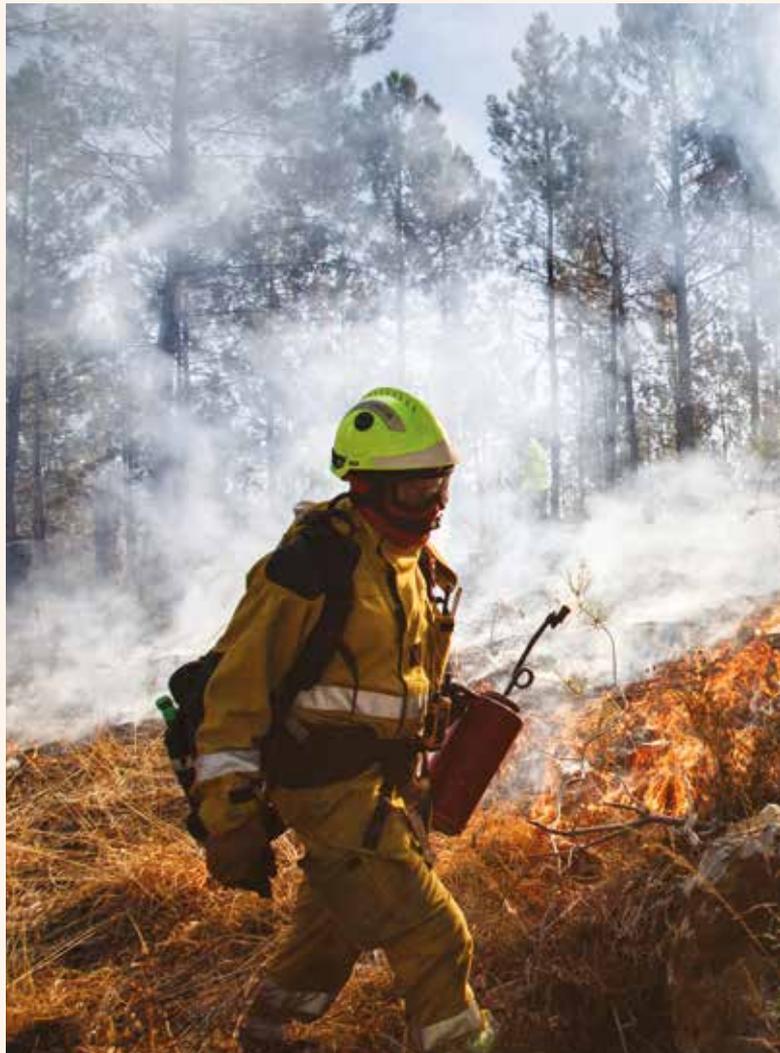


Près de
450
procès-verbaux ont été dressés.



GESTION DES RISQUES NATURELS : **des missions d'intérêt général confiées par l'État**

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI), restauration des terrains en montagne (RTM), gestion des dunes littorales : trois missions essentielles confiées par l'État à l'ONF.



Opération de brûlage dirigé dans le sud de la France par la DFCI.

Défendre les forêts contre l'incendie (DFCI)

La prévention des feux de forêt est un enjeu majeur pour l'ONF. Le risque, qui se concentrait hier principalement en région méditerranéenne durant l'été, s'étend désormais partout en France en raison du réchauffement climatique. Dans ce contexte exigeant, les forestiers interviennent à toutes les étapes du sinistre.



Leurs actions :

- ◆ Faire respecter la réglementation et sensibiliser le grand public pour limiter les départs de feu ;
- ◆ Réaliser des travaux de débroussaillage, maintenir les pistes, les points d'eau (citernes) et les postes de vigie dans un bon état de fonctionnement ;
- ◆ Détecter les incendies. Lors d'un sinistre, les équipes DFCI donnent aux forces de secours des informations cruciales pour intervenir (localisation des citernes à eau, pistes à emprunter, types de végétation...). Ils élaborent une cartographie permettant aux pompiers de connaître précisément la position du feu et de suivre son évolution ;
- ◆ Sécuriser les zones après incendies (chutes d'arbres, éboulements...). À plus long terme, les forestiers recréent les conditions qui permettront à la forêt de renaître de ses cendres. ●

En 2021, le montant de la mission d'intérêt général confiée par le ministère de l'Agriculture à l'ONF s'est élevé à 12,2 millions d'euros et la contribution de la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne à 2,7 millions d'euros.

Gérer les différents risques en montagne

La forêt est essentielle pour limiter les risques naturels. Elle réduit l'importance des crues et, en montagne, joue un rôle clé pour réduire les avalanches, les chutes de blocs, les glissements de terrain et l'érosion superficielle. Le couvert forestier limite l'érosion des sols sur les flancs de montagne et donc l'alimentation des lits torrentiels en rochers. Dans les zones de départ d'avalanche, la présence d'un peuplement forestier dense fixe le manteau neigeux en altitude.

Les forestiers de l'ONF participent à renforcer le rôle de protection des forêts de montagne dans le cadre de la mission de Restauration des terrains en montagne (RTM). Une centaine de personnes réparties au sein de neuf services sont mobilisées

quotidiennement pour assurer cette mission d'intérêt général confiée par l'État. Leurs actions consistent notamment à entretenir quelques 22 000 ouvrages de protection (barrages, paravalanches...) en forêt domaniale et à accompagner, en équipe avec les techniciens gestionnaires, le renouvellement des peuplements ayant un rôle avéré de protection.

En 2021, le montant de la mission d'intérêt général concernant les travaux et expertises RTM s'élève à 10,1 millions d'euros.

Lutter contre l'érosion dunaire

À l'avant des massifs forestiers, les dunes sont une protection naturelle du littoral contre l'érosion provoquée par la mer et le vent. Elles constituent un milieu fragile et riche en biodiversité.

Les forestiers de l'ONF aménagent ces espaces mouvants pour retenir le sable. Ils végétalisent la dune avec des plants

d'oyat, mettent en place des branchages, des filets en fibre de coco ou des ganivelles (des clôtures formées par l'assemblage de lattes de bois). Ils installent aussi des barrières pour limiter l'impact du piétinement par les promeneurs. Cet entretien quotidien des zones dunaires est indispensable à leur préservation.

En 2021, le montant de la mission d'intérêt général dunes 2021 s'élève à 1,9 million d'euros.



La plantation d'oyats permet de réduire l'érosion des dunes.



En 2021,
les missions d'intérêt
général confiées par
l'État à l'ONF s'élèvent
à 46 M€

Le saviez-vous ?

Les missions d'intérêt général confiées par l'État à l'ONF relèvent de trois ministères pour un montant total en 2021 de 46 M€ : Agriculture, Transition écologique et Outre-mer. Aux missions décrites ci-dessus s'ajoutent les missions d'intérêt général suivantes : ressources génétiques forestières, santé des forêts, RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers), prévention des risques naturels (montagne, incendie, submersion marine), biodiversité et une mission spécifique à l'outre-mer. C'est bien une expertise de l'ONF que sollicite l'État dans le cadre de ses politiques de protection et de prévention, dans les domaines de la gestion durable des territoires.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OUTRE-MER

Financée par trois ministères – Agriculture et Alimentation, Outre-mer et Transition écologique –, cette mission d'intérêt général vise à assurer la surveillance non seulement du foncier sur tous les territoires ultra-marins, mais aussi des impacts de l'orpaillage en Guyane. Elle permet également de financer les actions de l'Office national des forêts pour l'élaboration des plans de protection des forêts contre l'incendie.



© A. Cuvelier

PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

La stabilisation des surfaces incendiées au cours de ces vingt dernières années, montre l'efficacité des mesures de prévention, de surveillance et d'intervention rapide des équipes spécialisées de l'ONF sur les feux naissants. Mais, avec le changement climatique, les risques s'étendent aujourd'hui bien au-delà de la zone sud méditerranéenne.

En 2021, le nombre d'incendies en période estivale est inférieur à la moyenne de ces 10 dernières années, mais la surface parcourue est supérieure à la moyenne (environ 15 000 ha pour une moyenne de 12 000 ha).

Une augmentation qui s'explique par le feu de Gonfaron (Var), qui a sévi sur près de 7 000 hectares et représente le huitième feu le plus important enregistré depuis 50 ans en France métropolitaine. Durant 4 jours de canicule, causant des dommages humains et matériels, l'incendie a parcouru une grande partie de la réserve naturelle nationale de la plaine des Maures abritant des milieux ouverts rares et la tortue d'Hermann. D'autres feux ont touché l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Hormis la zone sud, l'été, plutôt pluvieux, a nettement limité le risque incendie.

S'organiser face au changement climatique

Le changement climatique, qui allonge les périodes de sécheresse et intensifie les épisodes venteux, augmente le risque et la surface des zones sensibles. D'où le choix pour l'ONF de mettre en place un réseau de référents nationaux, en métropole et en outre-mer, pour développer des actions de prévention et effectuer des retours d'expériences.

En 2021,

100

patrouilles ONF de première intervention quotidiennement sur le terrain.

1 474 jours

de patrouilles de surveillance et de contrôle

138

interventions efficaces sur feu naissant ont évité des grands feux.



AGIR POUR LIMITER

le risque d'incendie au Pradet

Le 26 mai 2021, la commune du Pradet (Var) et l'ONF ont signé une convention pour l'élaboration du plan communal de gestion des obligations légales de débroussaillage (OLD). Dans les zones les plus à risques, le débroussaillage réglementaire permet de réduire l'impact des incendies, de protéger la forêt

et de faciliter la lutte contre les feux en limitant la masse combustible à proximité des bâtis. Grâce à cette convention, les élus de la commune et les spécialistes DFCI de l'ONF ont conçu une stratégie permettant de réduire considérablement les risques de propagation des feux.



Signature de la convention avec la commune du Pradet.

L'ONF AUX CÔTÉS DES POMPIERS YVELINOIS

Un partage d'expérience dans la lutte contre les feux de forêt

Chaque année en France, le risque de feux de forêt s'intensifie et de nouvelles régions sont concernées, comme l'Île-de-France. Dans les Yvelines, 25 chefs d'équipes de pompiers ont ainsi été accueillis pour une formation terrain, née aux termes d'une convention avec le service départemental d'incendie et de secours des Yvelines et effectuée par plusieurs forestiers du massif de Rambouillet.

Au programme : aide au repérage en forêt, identification des milieux forestiers dans lesquels il faut intervenir et utilisation des pistes et structures forestières pour limiter l'impact des interventions sur l'environnement.

Un rendez-vous pour mieux protéger la forêt, qui sera renouvelé plusieurs fois par an.



FORÊT DE SÉNART

Aider la forêt à renaître de ses cendres

Le 10 octobre 2018, le plus grand feu de ces dernières années en Île-de-France a ravagé 57 hectares de végétation basse et de jeunes arbres en forêt de Sénart (Essonne). Trois ans après, les travaux de reboisement, effectués par les forestiers et soutenus par la Région Île-de-France, sont achevés.

L'heure de la plantation est arrivée. Trois ans après l'incendie, les forestiers de l'ONF ont enfin pu procéder au reboisement de la zone. Plusieurs étapes ont été nécessaires : des travaux préparatoires indispensables au reboisement ont ainsi précédé la plantation de 38 700 plants d'essences variées. Alisiers, chênes pubescents, cormiers, pins laricio, fruitiers et pins maritimes : autant d'espèces différentes choisies pour leur résistance au changement climatique.

Un accompagnement dans la durée

Reboiser oui, mais pas n'importe comment. Les arbres âgés ayant peu souffert de l'incendie sont conservés. Dans d'autres parcelles, des plantations d'environ 2 000 plants/hectare ont été faites avec des protections destinées à dissuader l'appétit des chevreuils. Ailleurs, sur plus de dix hectares, des espaces non boisés ont été conservés en l'état. Sur le plan environnemental, ils présentent un intérêt fort en abritant des espèces singulières : oiseaux, insectes... Laissés en libre évolution, ils se reconstitueront naturellement et permettront de suivre la dynamique naturelle après un incendie.

Et après ? La plantation fera l'objet d'un suivi attentif. Début 2022, les forestiers s'assureront de la bonne reprise des plants et les accompagneront pour que la relève soit assurée !

RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE

À LA RÉUNION

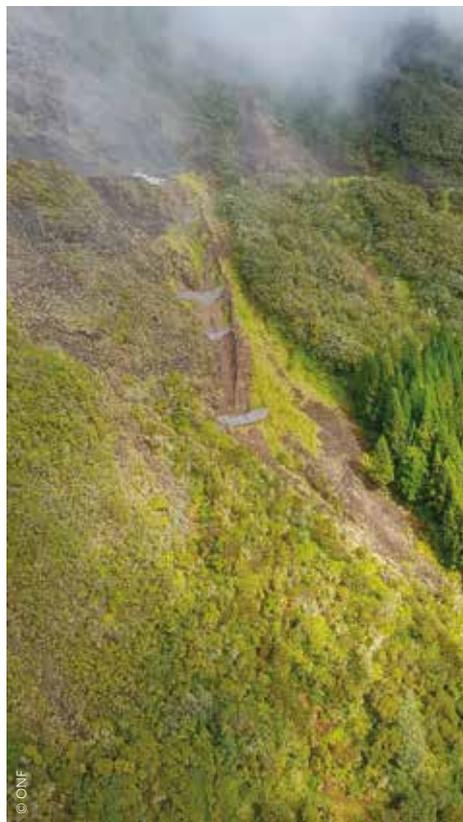
Un chantier vertigineux de lutte contre l'érosion dans la ravine des Merles

La route forestière du Haut Mafate, principale desserte du cirque de Mafate, enregistrant plus de 150 000 passages de randonneurs par an, est menacée par une érosion régressive depuis le cyclone Diwa en 2006. Les équipes de l'ONF sont en première ligne.

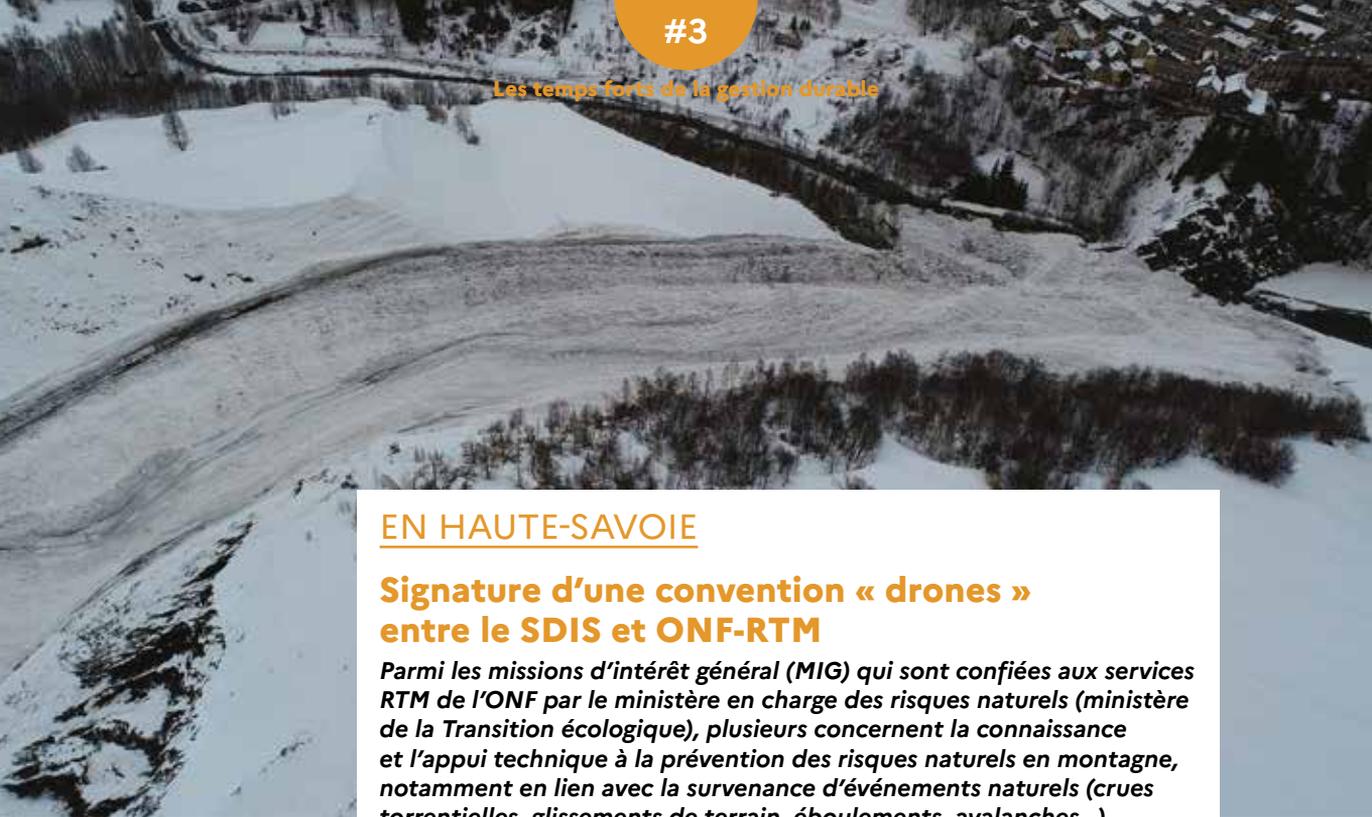
En 2006, le cyclone Diwa provoque une érosion régressive d'envergure dans la ravine des Merles, avec des conséquences importantes sur l'assise de la route, fortement empruntée par les locaux et les touristes. Du fait de sa géologie, de sa morphologie et des conditions climatiques exceptionnelles, l'île de La Réunion est soumise à des mouvements de terrain qui façonnent en permanence son relief et mettent en péril la sécurité des habitants.

Pour lutter contre l'érosion, des travaux ont été mis en œuvre par le pôle Risques naturels du service Développement et aménagement du territoire et l'unité territoriale Nord-Est de l'ONF Réunion. De nombreux chantiers ont été déployés, comme les travaux de soutènement, pour protéger l'assise de la route.

Cette opération, financée par la Région Réunion, est l'une des illustrations du savoir-faire des équipes de l'ONF Réunion dans le domaine des risques naturels et de la gestion de travaux forestiers, avec des ouvriers mis à l'épreuve dans des zones de montagne aux conditions d'accès difficiles !



Travaux de génie civil pour limiter l'érosion du sentier.



EN HAUTE-SAVOIE

Signature d'une convention « drones » entre le SDIS et ONF-RTM

Parmi les missions d'intérêt général (MIG) qui sont confiées aux services RTM de l'ONF par le ministère en charge des risques naturels (ministère de la Transition écologique), plusieurs concernent la connaissance et l'appui technique à la prévention des risques naturels en montagne, notamment en lien avec la survenance d'événements naturels (crues torrentielles, glissements de terrain, éboulements, avalanches...).

Les services RTM réalisent régulièrement de nombreux constats sur sites. Or, parfois, certains sites peuvent être difficiles voire impossibles d'accès ou alors accessibles mais dans des conditions de sécurité non garanties. En outre, les constats pédestres ne permettent parfois pas de disposer du recul nécessaire à une bonne visualisation des phénomènes. Dans ces situations, les moyens aériens, parmi lesquels le drone, offrent alors des possibilités particulièrement intéressantes.

En Haute-Savoie, courant 2020, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a engagé une démarche d'équipements en drones et de formation de télépilotes. Les relations étroites et régulières entre services (préfecture, ONF/RTM et SDIS) ont permis la signature fin 2021 d'une convention de partenariat.

Éprouver une technique innovante

Préalablement, un vol « test » avait été réalisé sur un glissement de terrain ayant témoigné d'une reprise d'activités en début d'année 2021. « Aux manettes », un télépilote du SDIS guidé par un géologue du service RTM, binôme efficace et complémentaire. Les résultats de ce vol test se sont avérés particulièrement concluants en termes d'acquisition de données. Les images récupérées ont été exploitées par le service RTM dans le cadre d'un rapport à l'intention de la collectivité et des services de l'État. Ce vol a également permis au SDIS et au service RTM d'appréhender un peu mieux les attentes et les besoins réciproques ainsi que les contraintes réglementaires et opérationnelles de ces survols.

À signaler qu'une convention de partenariat similaire avait été signée un an auparavant dans le département voisin de la Savoie.

Dans les Alpes du Sud, les services RTM avaient déjà eu l'occasion d'expérimenter le champ des possibilités offertes par cette technologie, au-delà du seul constat d'événements naturels. Ce fut, par exemple, le cas pour l'expertise de phénomènes naturels et la mémoire des risques lors des crues de la Roya et la Vésubie en octobre 2020 ou en délimitation des dépassements de l'emprise historique connue d'avalanches lors de l'hiver 2020-2021.

La réalisation de prises de vue aériennes verticales appelées « levés photogrammétriques » de dépôts avalancheux postévénement s'est également révélée d'une aide précieuse dans l'évaluation des volumes de neige déposés, comme en décembre 2021 en Haute-Savoie.

*Couloirs
d'avalanches
en Haute-Savoie.*

PROTÉGER LES DUNES ET LE LITTORAL

LITTOVIEW

Un projet régional de science participative sur le littoral

Avec le projet Littoview mis en place sur le littoral aquitain, une simple photo de plage prise régulièrement au long de l'année par un promeneur devient un outil de suivi précieux pour les scientifiques.

Le littoral de la côte atlantique, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine, subit les assauts des tempêtes et se trouve parmi les littoraux français les plus vulnérables à l'érosion côtière et à la submersion marine. En temps plus calmes, les conditions météo peuvent aussi transformer les paysages côtiers. Afin d'améliorer la connaissance sur les mécanismes à l'origine de ces évolutions, Littoview propose d'augmenter la fréquence d'observation sur ces sites grâce à la participation bénévole de citoyens.

Observer l'évolution du littoral

L'objectif : constituer une base de photos standardisées en contrôlant l'angle de vue et le panorama depuis des points fixes (aménagés par les équipes de l'ONF en 2021) afin d'observer l'évolution du littoral.

Tout en produisant une information scientifique inédite, Littoview sensibilise les citoyens au caractère très mobile de la côte, puisqu'ils sont invités, au cours d'une balade sur les sites équipés des postes d'observation, à prendre une photo et la partager sur des applications dédiées et les réseaux sociaux. Financé par le programme européen FEDER, cet outil s'appuie sur la mobilisation d'un réseau de forestiers de l'ONF, membres de l'Observatoire de la côte Aquitaine. Leurs missions : trouver les sites susceptibles d'accueillir ces installations et s'assurer de leur bonne mise à disposition ainsi que du respect de leur utilisation.

COMITÉ STRATÉGIQUE LITTORAL

La gestion des dunes en partage

Depuis 2021, responsables de services forestiers, experts des agences ONF de la façade atlantique et gestionnaires des dunes littorales au titre de la mission d'intérêt général Dunes se réunissent au sein d'un comité stratégique littoral.

Un moment d'échange primordial pour partager les sujets stratégiques (foncier, mise en œuvre des travaux, connaissance des fonctionnements des milieux dunaires) et réfléchir collectivement à l'évolution de la gestion des dunes face au changement climatique.

GESTION DURABLE : l'ONF au cœur des territoires et au plus près des citoyens

*Sur le terrain,
au quotidien,
les forestiers sont
au contact des
citoyens et de leurs
questionnements.
Maintenir le dialogue
et partager les objectifs
de gestion durable sont
des enjeux importants
pour l'ONF.*



© ONF / Sonia Bougoïn

*La transmission des savoirs forestiers
et la sensibilisation à la protection
de l'environnement se fait dès le plus
jeune âge. C'est une des missions de l'ONF.*

L'ONF ORGANISE LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ

Les citoyens aiment la forêt, tant pour les loisirs que pour ses capacités à atténuer les effets du changement climatique et à protéger la biodiversité. Ils apprécient également le bois, un matériau renouvelable pour se meubler, se loger, se chauffer. Pour autant, ils sont aussi de plus en plus nombreux à remettre en cause les orientations de la gestion forestière. Des attentes paradoxales que l'Office national des forêts doit aujourd'hui anticiper.



Le phénomène n'est plus localisé. Partout en France, les attentes de la société envers la nature évoluent. Une conséquence des effets visibles du changement climatique ? Probablement. Une prise de conscience de l'importance de protéger la nature ? Assurément.

Quoi qu'il en soit, les citoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir être associés aux décisions de gestion forestière dans leur territoire. C'est pour ces raisons que l'ONF souhaite profiter de cette attention accrue envers la forêt pour renforcer les liens avec l'ensemble des acteurs de la gestion forestière (forestiers, élus, collectivités, associations, citoyens...) et mieux communiquer sur les enjeux environnementaux.

À l'heure où les défis sont nombreux, partager collectivement les enjeux de cette gestion durable est un nouvel objectif pour permettre à la forêt de jouer ses différents rôles et s'adapter au mieux aux défis climatiques.

Ouvrir et nourrir le dialogue, miser sur la concertation, faire progresser les connaissances sur la forêt et la compréhension des enjeux forestiers :

une orientation prioritaire pour agir efficacement et gagner en confiance et en légitimité auprès des différents publics. Ces réflexions constituent l'un des axes forts du plan stratégique de l'ONF conclu pour les années 2021-2025, afin que, mieux partagés, les enjeux de la gestion multifonctionnelle de la forêt publique se déploient sur le terrain. ●

Un objectif commun et de nombreuses déclinaisons possibles

L'acceptabilité sociale de la gestion forestière et particulièrement des coupes d'arbres est un sujet qui préoccupe. Cette gestion s'inscrit dorénavant dans un dialogue permanent avec la société. Un objectif commun qui peut se traduire par de nombreuses approches possibles, afin de s'adapter aux enjeux de chaque territoire. Les citoyens et les élus s'emparent des questions environnementales et les inscrivent au cœur du débat public. Résultat : un concert d'opinions et de points de vue avec lesquels les forestiers doivent composer.

Dans ce contexte, de nombreuses initiatives ont vu le jour. En Bourgogne-Franche-Comté, certains misent sur les consultations citoyennes. En Pays de la Loire, la liste des coupes d'arbres dans le département est transmise annuellement aux élus et des comités de massifs ont été instaurés.

En Île-de-France, les équipes de l'ONF se sont mobilisées collectivement pour rencontrer le public. En Auvergne-Rhône-Alpes, des équipes testent divers outils de communication pour informer les publics sur la vie de la forêt. Dans le Grand Est, des forestiers réunissent des enfants autour d'animations et de plantations en forêt et les sensibilisent aux dégâts que causent les grands animaux sur les jeunes arbres. En Guadeloupe, des comités de pilotage rassemblent les acteurs locaux.

À leur niveau, ces équipes ont ainsi expérimenté de nouvelles approches de la gestion forestière pour créer un dialogue entre les usagers des forêts et ceux qui y travaillent. Une posture résolument tournée vers l'échange, l'ouverture et la coconstruction. De nouvelles habitudes de travail, déjà expérimentées depuis une dizaine d'années dans le réseau des 14 Forêts d'Exception®, qui semblent porter leurs fruits.

Échanger sur la gestion forestière avec les habitants.



« Le dialogue est un travail de longue haleine, mais nous constatons une évolution positive auprès des élus et des citoyens qui partagent l'intérêt de trouver des solutions ensemble. »

Sylvie Arcoutel, responsable territoriale de communication pour le Centre-Ouest-Aquitaine.



CONCERTATION FORESTIÈRE À BESANÇON

La forêt communale périurbaine de Besançon (Doubs) est un poumon vert pour les habitants. Soucieux de sa gestion, l'ONF et les acteurs du territoire travaillent main dans la main. Forte des enseignements de Forêt d'Exception®, l'action « Besançon, naturellement forestière » a créé des « conseils de la forêt » et mené une enquête auprès de la population pour identifier les attentes portées par la forêt. Les résultats de l'étude ont permis à l'ONF de présenter divers scénarios aux élus, puis d'examiner avec eux les orientations envisagées. « *Aujourd'hui, grâce à ces consultations citoyennes, nous menons en confiance une gestion partagée avec la ville* », témoigne Marc Nouveau, directeur d'agence.

L'ONF À LA RENCONTRE DU PUBLIC EN FORÊT

Situées au cœur de territoires urbanisés, les forêts publiques d'Île-de-France et de Seine-Maritime accueillent de nombreux usagers. Pour répondre à leurs questions sur la gestion forestière, le changement climatique, les coupes de bois... Les forestiers des agences d'Île-de-France ont fermé les portes de leurs bureaux et invité, le 29 septembre 2021, tous les Franciliens à les rencontrer dans 26 forêts au cours d'une opération inédite. Le vif succès rencontré a montré tout son intérêt pour un dialogue développé et une nouvelle édition en 2022 !

En écho, le 9 octobre, en forêt d'Arques (Seine-Maritime), des animations de l'ONF ont sensibilisé les promeneurs et les élus à la problématique des déchets en forêt. Une opération « Pour une forêt propre, emportez vos déchets », qui montre combien chacun peut agir à son niveau !



[Retrouvez la vidéo de cette journée ici](#)

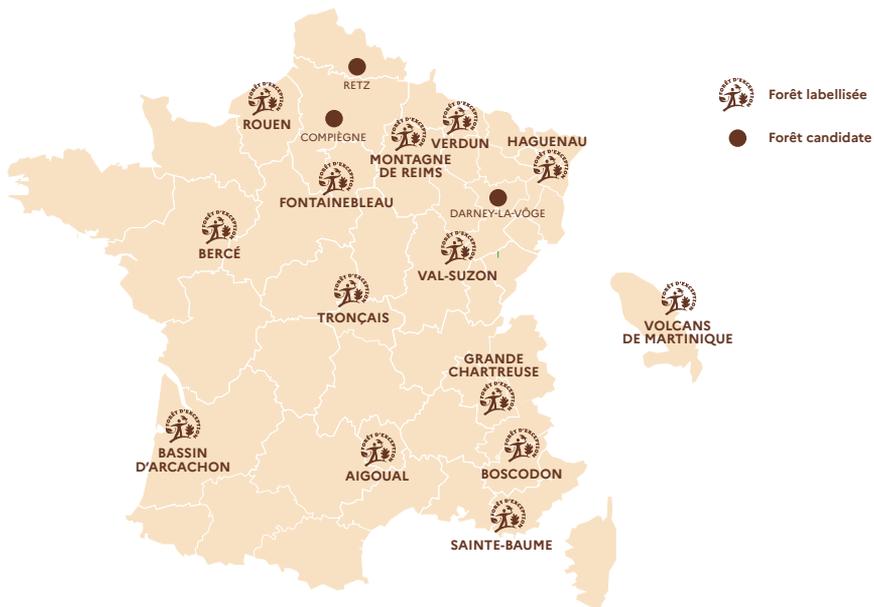
FORÊT D'EXCEPTION® 17 FORÊTS ENGAGÉES DANS LA DYNAMIQUE !

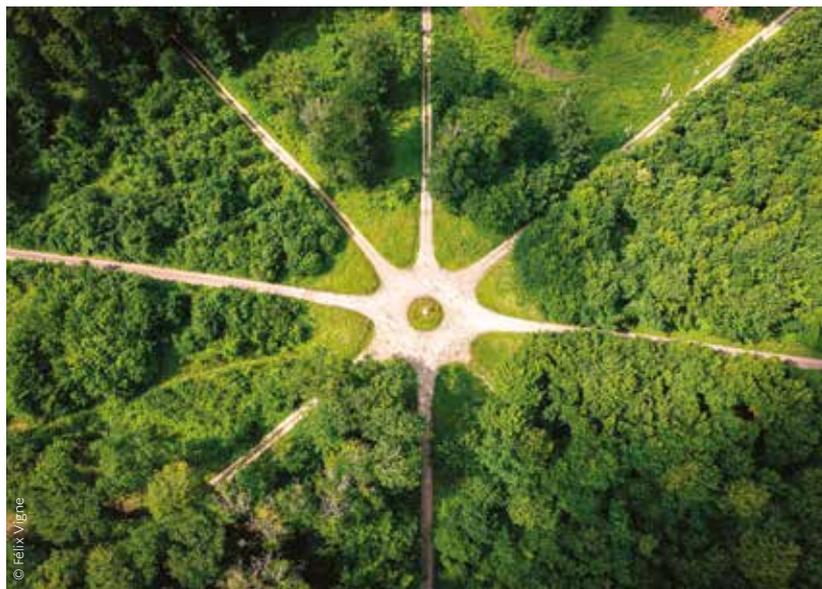
Fort d'un réseau de 17 forêts et avec la candidature de deux nouveaux massifs fin 2020 – Retz (Aisne) et Darney-La-Vôge (Vosges) –, le réseau Forêt d'Exception® s'est agrandi en 2021.

Créé en 2007, le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts reconnues pour leur patrimoine unique en matière d'histoire, de paysage, de biodiversité ou de bois de grande valeur. En renouvelant ses membres le 5 janvier 2021, le comité national d'orientation (CNO) s'est élargi à des représentants d'autres institutions, comme le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'association des Régions de France, la fondation Sommer ou la Fédération nationale du bois (FNB). Parmi les grandes nouveautés de l'année, il a été décidé d'étendre dorénavant le label aux forêts communales – seules les forêts domaniales étaient concernées jusqu'alors.

C'est ainsi que le projet de la forêt de Darney-La-Vôge, fédérant plusieurs forêts communales, est devenu éligible au label. La réflexion s'engage ainsi dans de nouvelles modalités d'extension du réseau et de renouvellement du label, pour le rendre vivant et représentatif d'une gestion forestière territoriale concertée, dynamique et emblématique.

Autre temps fort de 2021 : les projets de renouvellement du label de quatre forêts : Montagne de Reims, Val Suzon, Rouen et Tronçais. Une validation effectuée après plusieurs visites de terrain associant les chefs de projet et les membres du comité national d'orientation.





© Félix Vigne

La forêt de Retz (Aisne) a présenté sa candidature au label le 8 décembre 2021.

MIEUX CONNAÎTRE LA FORÊT DE HAGUENAU ET ANTICIPER

En 2021, plusieurs actions phares ont été menées dans le cadre de la démarche « Haguenau Forêt d'Exception® ». Le 2 mars, un survol de la forêt située dans le Bas-Rhin, a été réalisé à l'aide de la technologie Lidar. Ce système de cartographie laser, utilisé par l'ONF, est un apport innovant destiné à mieux connaître la forêt, à la gérer et à la protéger. Adaptation des outils d'exploitation forestière, préservation des vestiges, restauration des cours d'eau... Autant de sujets désormais soumis à l'analyse des experts.

Par ailleurs, le 21 décembre 2021, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, s'est rendu en forêt indivise de Haguenau pour faire le point sur la mise en œuvre du plan France Relance. Après la présentation du label Forêt d'Exception®, il a pu constater sur les 7 hectares de la parcelle 75, la plantation de 14 000 plants financés par le plan France Relance. Cette parcelle de pin sylvestre, ravagée par la tempête Lothar en 1999 et dont le sous-étage de hêtre restant souffrait des épisodes de sécheresse, a dû être exploitée en 2020. Le choix des essences plantées a été orienté grâce à l'outil ClimEssences, en fonction du scénario climatique futur.



LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE VAL-SUZON FÊTE SES 10 ANS

Les aires protégées sont des outils essentiels dans la préservation de la nature. Les dix ans de création de la réserve naturelle régionale (RNR) du Val-Suzon (Côte-d'Or), gérée par l'ONF et intégrée au label Forêt d'Exception®, ont été l'occasion de le rappeler et de le célébrer avec le public. Cinéma en plein air, siestes musicales et littéraires, bains de forêt, balades découvertes naturalistes... ont ainsi animé le programme de festivités durant tout le mois de septembre 2021. Une rencontre et des échanges précieux, permettant de mieux faire comprendre les actions menées au service de la préservation de ces espaces !



TABOU-RET

Une chasse au trésor originale en forêt de Bercé

Avec l'opération « Tabou-ret », l'Office national des forêts, le fonds ONF-Agir pour la forêt en partenariat avec le mécène Martell & Co et le Studio 5.5 agissent ensemble pour sensibiliser le public aux enjeux de la gestion forestière durable et multifonctionnelle ! Depuis novembre 2021, les promeneurs en Forêt d'Exception® de Bercé, dans la Sarthe, peuvent participer à une chasse au trésor originale : 100 tabourets tournés en chêne massif sont cachés aux quatre coins de la forêt. L'objectif ? Lever les tabous sur la coupe des arbres. En rapportant un Tabou-ret chez eux, les promeneurs concrétiseront ainsi l'idée que le bois est un matériau utile et renouvelable.

Les Français et la forêt

Février 2021

4 Français sur 10
vont en forêt au moins
une fois par mois.

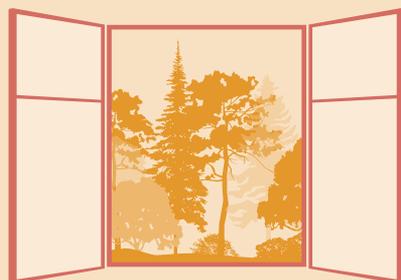
9 Français sur 10
considèrent que les forêts
sont synonymes de bien-être
et d'apaisement.



55 %
des Français
ressentent
le besoin d'aller
en forêt.



6 Français sur 10
déclarent que le contexte actuel
a renforcé cette envie d'aller en forêt.



Cette enquête a été réalisée du 16 au 19 février 2021 auprès de 1 000 Français, majeurs, vivant sur le territoire métropolitain. En matière de représentativité, des quotas ont été respectés et appliqués aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération.



[Retrouvez les résultats de l'enquête en détail](#)

Un désir de forêt qui augmente chez le grand public

À la suite des confinements, l'Office accompagne le public pour qu'il prépare ses sorties en forêt et profite de ses nombreux atouts : nouveaux sites, idées de balades, plongée dans l'histoire, application mobile, rencontres sur le terrain...

Prendre l'air, s'évader, se ressourcer... Les Français ont de plus en plus envie de profiter des bienfaits de la forêt. Pour nourrir ce désir, l'ONF a lancé sur onf.fr le site « Vivre la forêt », une plongée au cœur des massifs français pour découvrir leurs secrets. Activités, histoire, culture... « Vivre la forêt » regroupe une multitude de formats et de sujets pour petits et grands.



DESTINATION FORÊT

Partir en balade en forêt ? Oui, mais où, comment et dans quelles conditions ? La carte interactive « Destination forêt » est faite pour répondre à ces questions. Avec plus d'une cinquantaine de massifs, elle propose de partir à l'aventure aux côtés des forestiers sur les sentiers de Paimpont et de ses mythes, de Suzac et de ses falaises, de Darney et de ses arbres centenaires ou encore de Bouconne et de sa chênaie riche en biodiversité. Gestionnaires au quotidien de ces lieux, ils dévoilent les endroits les plus emblématiques à parcourir, mais aussi leur histoire, leur particularité et leur coin coup de cœur. Une invitation partout en France à la rencontre des trésors des forêts publiques françaises !

 [Découvrez « Destination forêt »](#)

La langue des bois

Débardage, martelage, coupes de bois, multifonctionnalité... Le langage des forestiers est souvent technique et difficile à comprendre pour le grand public. L'Office a ainsi créé un petit dictionnaire de la forêt. Avec lui, les espaces naturels n'auront plus de secret pour personne.

 [Toutes les définitions de la langue des bois sont à retrouver sur le site onf.fr](#)





© J-B Monteil

CULTURE F

Depuis toujours, la forêt inspire, réveille les sens et l'imaginaire, effraie parfois... mais ne laisse jamais indifférent. Dans la rubrique « Culture F », l'ONF propose une sélection d'artistes contemporains qui mettent la forêt, les végétaux ou le bois à l'honneur. Playlist musicale à retrouver sur les plateformes Deezer ou Spotify, œuvres d'art à découvrir, film à voir ou à revoir, festivals à ne pas manquer et livres à dévorer y sont recensés.

Une œuvre de l'artiste Vincent Laval.

LA GRANDE HISTOIRE DES FORÊTS

Fin 2021, l'ONF a étendu son contenu « grand public » en proposant un voyage dans le temps au cœur des forêts françaises avec ses grands héros et acteurs, qui ont fait ce qu'elles sont aujourd'hui et ce qu'elles seront demain.

Deux séries sont proposées :

- ◆ « La grande histoire des forêts », divisée en sept épisodes qui permettent de comprendre les peuplements qui nous entourent aujourd'hui ;
- ◆ les forêts pendant la Grande Guerre, pour mesurer l'enjeu des massifs pendant cette période de conflits mondiaux et la reconstruction des forêts par l'homme après la guerre, qui a façonné les paysages que l'on connaît de nos jours.

Clé de forêt, apprenez la nature et ses secrets !



L'application « Clé de forêt » propose une approche pédagogique pour identifier les empreintes, les arbres et les animaux que les promeneurs pourraient croiser sur leur chemin. En répondant à six questions, il est possible de mettre en avant une sélection de 67 espèces animales et végétales fréquemment rencontrées dans les forêts métropolitaines. Une clé des rapaces pour apprendre à reconnaître une quinzaine d'oiseaux diurnes et nocturnes, des quiz et un monde secret à débloquent complètent l'application.

Sensibiliser les jeunes à la préservation des forêts

Face à l'accélération du changement climatique, l'ONF sensibilise les jeunes générations aux enjeux d'adaptation de la forêt, afin de les rendre acteurs de la préservation de la biodiversité. Plusieurs formats pédagogiques et ludiques sur le site internet et lors d'événements publics ont ainsi été déployés.

Comprendre les différents rôles des forêts, cela commence dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, toute l'année, de nombreux événements sont organisés par l'ONF pour faire découvrir aux jeunes la richesse des forêts : plantations d'arbres, accueil de scolaires en forêt ou interventions dans les classes. Une mobilisation qui prend une ampleur nationale au mois de mars, à l'occasion de la journée internationale des forêts. Partout en France, des événements sont organisés en forêt pour sensibiliser petits et grands de façon ludique et pédagogique : enquêtes, jeux de piste, « Vis ma vie de forestier en 24 h » : un moment phare de l'année pour les équipes de l'Office et un succès de participation du public toujours grandissant !

Tous réunis sous la bannière #j'agispourlaforêt

Toucher les jeunes, c'est aussi savoir leur parler en s'adaptant à leurs outils et moyens de communication. Ainsi, ont été créés en 2021 de nombreux nouveaux contenus dédiés : podcast « Dis Clément, tu nous expliques la forêt », films d'animation, tutos créatifs, jeux, kits pédagogiques... Autant de ressources destinées également aux enseignants, accessibles sur le nouveau site Internet grand public de l'ONF « Vivre la forêt » et les réseaux sociaux. Et parce qu'il n'y a parfois qu'un pas entre la sensibilisation et l'action, le lancement du #j'agispourlaforêt, appelé à monter en puissance en 2022, permettra de rassembler toutes les initiatives positives en faveur de la protection des forêts.



La gestion de la forêt méditerranéenne en BD !

L'ONF et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont associés en 2021 pour faire découvrir les forêts méditerranéennes en bande dessinée. Le dessinateur Cîre a ainsi créé huit planches qui accompagnent les chroniques radio « Des forêts et des hommes ». L'objectif : faire évoluer les représentations des pratiques forestières et expliquer le principe de la gestion multifonctionnelle en forêt méditerranéenne.





PLANTER ET PROTÉGER DE LA DENT DU GIBIER

En 2020, en forêt domaniale des Dhuits (Haute-Marne), des élèves de CM2 ont renouvelé des peuplements de hêtre en dépérissement en plantant une centaine de cèdres de l'Atlas. Sans protection contre la dent du gibier, seulement une trentaine de semis ont survécu. Touchés par cet événement, les enfants sont revenus fin 2021 pour replanter 2 500 plants, protégés cette fois par les forestiers à l'aide de grillages installés autour d'eux. Une démarche conviviale et pédagogique, qui a permis aux forestiers de sensibiliser les plus jeunes aux problématiques de préservation de la forêt !

UNE PARCELLE CONFIEE À DES ENFANTS À VILLERS-LES-POTS

Villers-les-Pots a été la première commune de Côte-d'Or à répondre à l'initiative « Dans 1 000 communes, la forêt fait école », lancée par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR). L'objectif : sensibiliser les élèves du CP au CM2 aux différentes fonctions de la forêt. La commune leur a ainsi confié la gestion sur le long terme d'une parcelle forestière.

Pour les aider dans leur démarche et proposer des idées concrètes pour leur forêt, les enfants peuvent se rapprocher des acteurs de la forêt (mairie, ONF, associations).

ACCUEILLIR LE PUBLIC

Sur l'île de La Réunion, le cirque de Cilaos s'apprécie désormais à vélo

Le réseau de pistes VTT inauguré le 1^{er} octobre 2021, entre forêts, ravines et montagnes du cirque de Cilaos, était fortement attendu par les sportifs et la commune. Car à La Réunion, le VTT fait l'objet d'un engouement de plus en plus fort.

Pour répondre à la demande des vététistes et de la mairie de Cilaos, les équipes de l'ONF à La Réunion ont mené une étude en 2019 afin d'évaluer la faisabilité de réhabilitation de l'ancien réseau VTT et VTTAE (vélos à assistance électrique). Après des travaux d'aménagement des circuits de l'ancien réseau, financés par le Département et l'Union européenne, et le balisage des sentiers par l'atelier-bois ONF, les cyclistes peuvent désormais profiter d'un réseau de 9 pistes aménagées sur 53 kilomètres (7 de cross-country et 2 de descente), avec 4 niveaux de difficultés pour un accès garanti à tous, experts ou débutants !

La réhabilitation de ces nouveaux circuits est un atout fort pour la ville de Cilaos, tant d'un point de vue économique que touristique. Magasins de location, vente et réparation de VTT, clubs de la commune et des alentours, entreprises proposant des visites guidées et événements sportifs pourront ainsi profiter de la dynamique que créent ces nouveaux aménagements. Les circuits, homologués par la Fédération française de cyclisme, seront aussi utilisés pour des compétitions locales et nationales. Et ce, dans le respect des milieux et de l'environnement !





FRÉQUENTATION DE SITES LITTORAUX

L'ONF partenaire d'une expérimentation innovante

Pour concilier l'accueil du public au cours de la saison touristique et la protection des milieux naturels, les communes littorales ont fait appel à l'ONF pour définir une stratégie d'accueil sur leurs plages. En 2021, Lacanau, le Porge et Lège-Cap-Ferret en Gironde, se sont engagées dans une étude prospective pour déterminer leur capacité d'accueil tout en préservant les dunes. Ainsi, pour la première fois, un dispositif d'informations en temps réel a été installé sur le taux de remplissage des parkings.

Cette démarche de réaménagement durable des plages permet d'apporter aux communes des réponses opérationnelles pour l'accueil, la préservation des sites et la gestion environnementale. En effet, le littoral fait face à des niveaux de fréquentation tels qu'ils font craindre la capacité des espaces naturels et celle des collectivités locales à garantir un accueil de qualité.

Grâce à cette mission, associant des temps de concertation avec les usagers et les acteurs locaux, les communes seront dotées d'une feuille de route pratique fondée sur des objectifs d'intervention. Elle leur permettra d'accompagner les évolutions de la fréquentation par des offres alternatives, pour fluidifier les accès et préserver l'environnement. Une nouvelle image des plages à l'horizon...

LE FONDS DE DOTATION ONF-Agir pour la forêt



Développer le mécénat pour protéger les forêts

Faire face à l'urgence climatique impose aujourd'hui de rechercher des solutions nouvelles, de mobiliser la société dans son intégralité. C'est bien pour répondre à ces enjeux que l'ONF a créé en 2019 le fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt. Ce fonds a pour vocation d'amplifier la démarche de mécénat déployée depuis 30 ans auprès des entreprises et de l'ouvrir aux particuliers.

La raison d'être du fonds est manifeste : permettre à tous les acteurs de la société de s'engager aux côtés des forestiers pour préserver les forêts publiques françaises, un patrimoine aussi essentiel aujourd'hui qu'il sera précieux pour les générations futures.

6 thématiques pour agir :



Planter pour demain



Agir pour prévenir et gérer les risques naturels



Innover pour la forêt



Agir pour la biodiversité



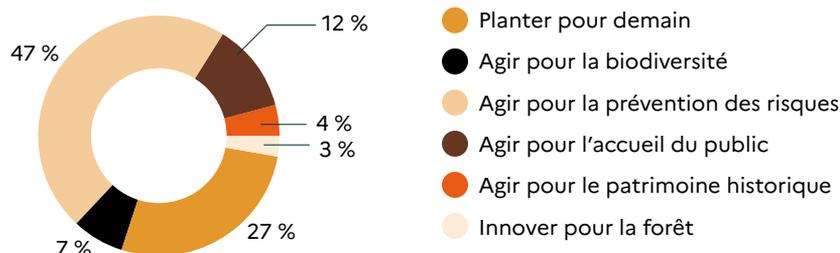
Agir pour l'accueil du public



Agir pour le patrimoine historique et culturel



Mécènes par thématique



Merci à nos mécènes de construire à nos côtés un avenir durable

AXA Atout cœur, CMA-CGM, Goodman, Groupe ADP, Guigoz, HSBC, IKEA, Jas Hennessy, E. Leclerc Saint-Raphaël, Leroy Merlin, Martell, Moët Hennessy, Septodont, TotalEnergies Foundation... Merci à toutes les entreprises qui nous font confiance et à celles qui nous rejoindront pour construire ensemble un avenir durable.



Consultez les projets réalisés grâce à nos mécènes

Mécénat d'entreprises

S'engager pour des projets d'avenir

En 2021, la mobilisation des entreprises pour la forêt a pris de l'ampleur : le fonds compte dorénavant près de 80 mécènes. Un engouement bienvenu, qui s'explique par la visibilité croissante des actions du fonds, mais surtout par la prise de conscience de la responsabilité environnementale des entreprises, qui favorise l'engagement au bénéfice de l'environnement.

Les partenariats noués avec les entreprises, acteurs privés engagés, sont plus que jamais porteurs de sens.

Au cœur de cette collaboration : la réalisation d'actions concrètes, ancrées dans les territoires, qui mettent en valeur les multiples services que les forêts publiques nous rendent.

Des projets qui répondent aux enjeux actuels

En 2021, 78 projets ont été engagés. Dans le contexte des déperissements et des crises sanitaires observées depuis 2019 en raison du changement climatique, les entreprises se sont fortement mobilisées en faveur des projets de reconstitution, à hauteur de 27 % des dons. La thématique « Agir pour la prévention des risques » a été fortement soutenue, pour la préservation du littoral et la reconstitution du massif des Maures dans le Var à la suite du grand incendie de l'été 2021. ●



LE PROGRAMME GUIGOZ

« Un bébé, un arbre » fête ses 50 ans

L'ONF et les Laboratoires Guigoz, ont célébré les 50 ans de leur partenariat « Un bébé, un arbre », le 14 octobre 2021 à Sallanches (Haute-Savoie). Un projet de longue haleine qui a permis de planter plus de 800 000 arbres partout en France. Premier partenaire à rejoindre le fonds de dotation, les Laboratoires Guigoz poursuivent leur engagement autour d'un programme riche de sens et de symbole.

Pour célébrer cet anniversaire, les enfants d'une école locale ont participé à la journée d'animation organisée en présence des partenaires locaux à Sallanches, avec notamment la plantation d'érables sycomores. Une façon de passer le témoin d'un engagement pour la planète aux nouvelles générations !

FABRICE HYBER, ARTISTE-SEMEUR

Un ambassadeur pour le fonds ONF-Agir pour la forêt

Peintre, sculpteur, dessinateur, scientifique et artiste reconnu, Fabrice Hyber se passionne pour les forêts depuis qu'il est tout petit. Être l'ambassadeur du fonds de dotation ONF-Agir pour la forêt s'est donc fait très naturellement. Il a choisi de s'engager aux côtés du fonds afin de soutenir les actions de l'Office national des forêts et d'inciter tous les acteurs de la société à contribuer à un acte citoyen au profit de la forêt. Sensible aux épreuves que subit l'environnement, Fabrice Hyber consacre une grande partie de son art à représenter la forêt, la puissance du végétal et son pouvoir de transformation.

« Être ambassadeur de cet engagement a été très vite possible, parce que j'ai envie de vivre dans la forêt, parce que la forêt nous donne énormément. Je suis très heureux de faire ce lien, d'être à la lisière de la forêt et de dire "Entrez !" », souligne l'artiste.



LA GÉNÉROSITÉ POUR RESTAURER LE MASSIF DES MAURES INCENDIÉ

Fin août 2021, le massif des Maures (Var) était touché par un incendie d'une violence inédite, détruisant plus de 7 000 hectares de milieux forestiers. Très rapidement, le fonds ONF-Agir pour la forêt, en partenariat avec le dispositif « fonds RESPIR » porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est mobilisé pour accueillir les dons des entreprises et des particuliers qui souhaitent soutenir la remise en état des milieux dévastés. Ces dons, parmi lesquels un don exceptionnel de l'entreprise CMA CGM, associés aux aides publiques, ont permis au syndicat mixte des Maures de confier à l'ONF et au CRPF l'étude de diagnostic postincendie. Elle a pour objectif d'identifier et prioriser les travaux à engager pour sécuriser les habitations et les infrastructures et limiter les risques naturels, dont l'aléa est augmenté par la mise à nu et la fragilisation des sols.

*Le massif des Maures
incendié en août 2021.*



partie #4

- 108 La forêt, l'avenir de nos enfants
- 109 Le label bas-carbone
- 112 Forêts urbaines

A man in a green uniform with yellow reflective stripes is walking through a forest. The trees have autumn foliage in shades of green, yellow, and orange. The ground is covered with fallen leaves and ferns. A red semi-transparent box with a white semi-circle at the top contains the title text.

**L'offre
commerciale
de l'ONF au
service des
collectivités et
des entreprises**

LA FORÊT, l'avenir de nos enfants

© HP, Savier

Véritable poumon vert, les forêts jouent un rôle essentiel pour notre planète.

Dans un changement climatique toujours plus prégnant, les besoins financiers sont immenses pour préserver, renforcer et restaurer ces écosystèmes et ainsi maintenir les services rendus. Les entreprises et les collectivités engagées dans une démarche volontaire de compensation de leurs émissions peuvent, avec l'ONF, contribuer à l'effort global en finançant des projets labellisés bas-carbone de reconstitution de peuplements dégradés en forêts publiques. ●



LA FORÊT
2^e puits de carbone après les océans.



**PRÉSERVER
OU RESTAURER
LA BIODIVERSITÉ**
Des milliers d'espèces végétales, animales et fongiques.



**L'EAU, UNE
RESSOURCE
À PROTÉGER**
Un rôle vital dans la préservation des sols et la ressource en eau.

LE LABEL bas-carbone

Un levier de la compensation

Le label bas-carbone, créé par le ministère de la Transition écologique, certifie les gains carbone de projets vertueux pour le climat. Avec le changement climatique, les forêts sont fortement impactées. Tempêtes, incendies et crises sanitaires sont autant de sinistres nécessitant des travaux de reboisement éligibles à la labellisation bas-carbone. L'ONF, en tant que gestionnaire public dispose d'un large choix de sites pouvant accueillir des financements d'entreprises désireuses d'accompagner le renouvellement forestier.

Après avoir effectué un bilan de leurs émissions carbone et mis en œuvre des pratiques d'atténuation de ses émissions, les entreprises et les collectivités qui veulent compenser leurs émissions résiduelles peuvent financer des projets de compensation afin de tendre vers la neutralité carbone.

Plusieurs entreprises se sont déjà engagées pour atténuer le changement climatique et financer la replantation de forêts : L'Occitane, la Fédération française de tennis, Danone, etc. ●

Les bénéfices du label bas-carbone

Le label bas-carbone garantit que les projets n'ont pas d'impacts négatifs sur les enjeux socio-économiques et environnementaux autres que le climat. De plus, il favorise les projets ayant aussi des cobénéfices, c'est-à-dire des impacts positifs sur la biodiversité, l'emploi ou la qualité de l'eau, par exemple. Ces cobénéfices sont évalués et contrôlés afin de pouvoir être valorisés auprès des investisseurs.

L'OCCITANE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE L'ONF

Un projet labellisé bas-carbone et financé par L'Occitane, a permis de planter 8 730 arbres en forêt domaniale de Cousson (Alpes-de-Haute-Provence) et permettra de séquestrer 1 100 tonnes de CO₂ d'ici à 30 ans.

Le financement projets forestiers de qualité en France est devenu une évidence pour la marque, au plus près de ses zones d'activités et d'impacts, qui permettront de contribuer à l'objectif du groupe est d'arriver à zéro émission nette d'ici 2030, tout en travaillant à la réduction de ces émissions. « L'ONF est un acteur clé de la reforestation dans le domaine public, qui a su nous proposer un projet local ambitieux correspondant à notre cahier des charges », rappelle Chloé Milesi, spécialiste biodiversité chez L'Occitane.

L'objectif de ce projet est de régénérer une forêt de pins sylvestres en dépérissement, dégradée par des sécheresses consécutives, en la diversifiant avec des espèces plus adaptées au changement climatique. « L'ONF s'est révélé être un vrai partenaire allant au-delà du projet technique, très à l'écoute et sensible aux besoins des entreprises en matière de valorisation et de communication », ajoute-t-elle.



« Nous pensons qu'en renforçant le vivant, nous pouvons contribuer à reflourir le monde et à réconcilier l'humain avec la nature. »

Chloé Milesi, ingénieure agronome, spécialiste biodiversité et ingrédients durables à L'Occitane.



PLANTATIONS EN FORÊT DU TOULOURENC

Le projet se situe en forêt domaniale du Toulourenc (Vaucluse), en contrebas direct de la station de pleine nature du mont Serein située au nord du mont Ventoux (massif fréquenté par 700 000 visiteurs par an). L'objectif de cette plantation : reconstituer un peuplement forestier à la suite d'une coupe sanitaire effectuée dans un peuplement de pins sylvestres déperissant (en raison d'une présence très importante de gui). Parmi les essences privilégiées pour renouveler ce peuplement forestier, figure le cèdre de l'Atlas, en provenance du Luberon, particulièrement propice pour résister à la fois aux sécheresses estivales marquées ainsi qu'aux épisodes de froid et de neige.

D'une surface de 7,5 hectares, cette plantation bénéficie de la reconnaissance du label bas-carbone grâce à son potentiel de compensation de 849 tonnes équivalent CO₂. Un projet original, démonstratif et partenarial associant la Région PACA, la Fédération française de tennis et l'entreprise locale d'ameublement JJA.

FORÊTS urbaines

Une réponse de l'ONF face aux enjeux climatiques

Face aux aléas des changements climatiques et aux besoins de la société, les villes doivent trouver des solutions pour réinventer la nature en milieu urbain. Grâce à son expertise en gestion durable des forêts et des espaces naturels, l'ONF repense la ville de demain avec les élus.

L'année 2021 a été marquée par le développement des prestations liées à la notion de forêt urbaine. L'ONF a pu accompagner de nombreux projets des collectivités. Pour enrichir le cadre de vie des habitants et préserver les patrimoines arborés, des diagnostics et des chartes de l'arbre ont été réalisés.

Pour bénéficier de la protection des arbres contre la pollution et les températures élevées, des plantations de microforêts aux essences multiples ont vu le jour. Découvrez ici quelques exemples marquants.

8 Français sur 10

veulent vivre près d'un espace vert

Source : UNEF



1 espace vert

à moins de 300 m de chaque habitation

(recommandation de l'Agence européenne pour l'environnement)



© Getty / Image

RÉALISATION D'UNE CHARTE DE L'ARBRE

À la demande de la ville de La Roche-sur-Yon (Vendée) souhaitant concrétiser son engagement à préserver son patrimoine arboré, l'ONF a réalisé un diagnostic de ses 33 000 arbres ainsi qu'un plan de gestion. En s'appuyant sur ces travaux, il a proposé une charte de l'arbre de la ville. Ce document de référence, regroupant un ensemble de recommandations, a pour vocation une meilleure gestion des arbres urbains yonnais. Il mutualise les connaissances et les savoirs pour développer la trame verte.



UNE PALETTE VÉGÉTALE POUR LA VILLE DE RENNES

Les essences d'arbres et la palette végétale de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine) seront-elles adaptées au climat de demain ? Cette question a conduit les équipes de l'ONF à établir, pour le compte de la collectivité, un diagnostic sur l'actuelle palette végétale de la ville. Avec cette analyse, les forestiers ont apporté leur conseil sur le futur projet de création d'une microforêt. Plus de 290 végétaux ont ainsi été recommandés, adaptés aux différents scénarios de projection climatique effectuée par les experts internationaux. ●

partie #5

116 Le groupe ONF

119 ONF Énergie

120 ONF International



**Le groupe
ONF**

LE GROUPE ONF

Des résultats en nette progression

Avec l'action internationale, le bois énergie et les deux filiales¹ de moyens dans la logistique bois et la maîtrise de la végétation, le chiffre d'affaires cumulé des filiales de l'ONF, via sa holding financière ONF Participations, est de 46 M€ en 2021. Un chiffre en très nette progression, qui confirme la pertinence des services proposés.

L'activité des filiales en 2021 s'est opérée sans mobilisation de ressources financières autres que la dotation initiale au capital. ONF Participations dispose, à la clôture, d'une trésorerie positive.

Comme chaque année, les filiales apportent en 2021 une contribution au résultat consolidé de l'établissement public industriel et commercial ONF. ●

Le groupe
ONF c'est :

18
filiales et participations.

46 M€
de chiffre d'affaires
en 2021.

4
grands secteurs
d'activité.

¹ Filiales : détention du capital par l'ONF à plus de 50%.



ONF LOGISTIQUE

Un service dédié à la livraison des bois chez les clients

La dernière-née du groupe ONF répond à une attente de plus en plus forte des clients bois de l'ONF : des bois livrés « rendus usine » ou sur wagons en gare de chargement pour les flux route-rail. L'ONF, premier fournisseur de bois en France, s'en est donné les moyens avec ONF Logistique. Il dispose ainsi d'un outil lui permettant d'augmenter ses capacités à mobiliser les bois en cas de crise majeure, comme ce fut fait lors de l'épidémie des scolytes.

À la fois logisticienne et commissionnaire de transport, cette filiale gère les flux de bois, depuis leur mise à disposition en forêt en bord de route par les agences de l'ONF jusqu'à la livraison chez le client, selon des cadencements convenus. Sa prestation comprend la programmation des livraisons de produits bois aux clients de l'ONF bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement, le transport et la livraison aux clients par tous modes de transport appropriés, puis la préparation, pour les agences, des éléments servant à la facturation des bois livrés.

C'est une alternative supplémentaire qui permet à l'ONF de garantir des débouchés à l'ensemble des produits récoltés dans les forêts publiques françaises.

ONF VEGETIS

La future graine du groupe ONF se prépare



ONF Vegetis sera créée le 1^{er} janvier 2023 par un apport partiel d'actifs de l'établissement public ONF à sa filiale Sessile 100% ONF.

Quelle est cette nouvelle filiale ? ONF Vegetis proposera des prestations sur les marchés de la maîtrise de la végétation, Arbre Conseil® et mobiliers bois. Ces prestations seront fidèles au positionnement qualitatif de l'ONF en termes de compétences, d'exigence et de professionnalisme.

ONF Vegetis représentera environ 35 M€ de chiffre d'affaires, dont plus de 50 % portés par l'activité « maîtrise de la végétation ».

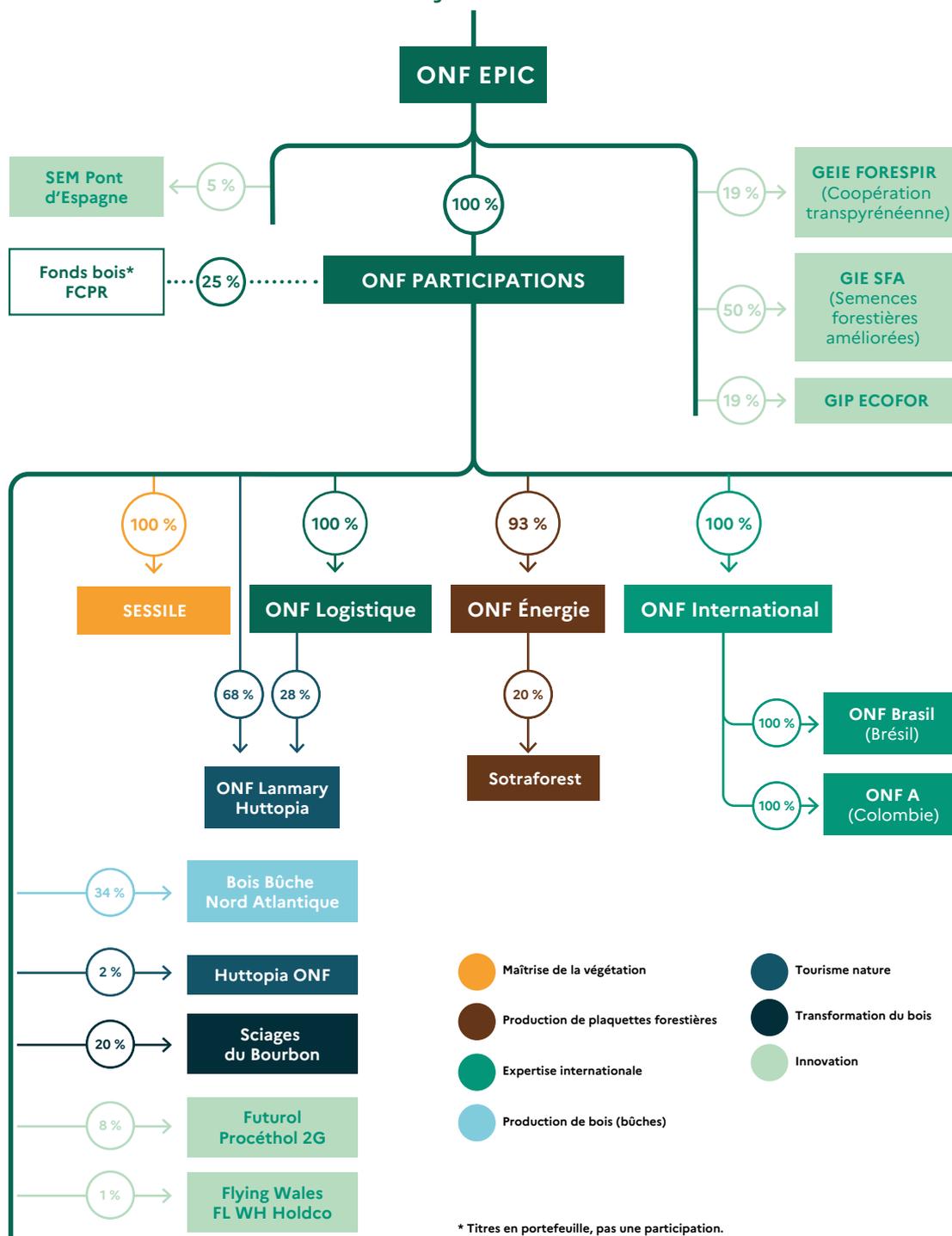
ONF Vegetis comptera début 2023 un effectif de plus de 300 collaborateurs sur l'ensemble de la métropole.

Le saviez-vous ?

Le mot *vegetis* vient du latin *vegetus* qui signifie : « vivant, être vif, en bonne santé ». *Vegetis* renvoie à l'idée du végétal et, par extension, à l'arbre qui réunit les 3 activités que développera ONF Vegetis. La *baseline* retenue, « Préserver, aménager, accompagner », résume la dynamique de l'offre client.

Organigramme du groupe ONF

au 1^{er} janvier 2022





ONF ÉNERGIE



L'ONF, atout majeur de la France pour la transition énergétique

Avec son réseau ONF Énergie Bois, l'Office national des forêts joue un rôle majeur dans le développement des énergies renouvelables. Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable* en France.

Avec le bois-énergie collectif, l'ONF permet aux collectivités et aux industriels de s'inscrire dans des programmes de consommations énergétiques décarbonées. Filiale de l'ONF et de la Fédération des communes forestières, la société ONF Énergie est le leader français du marché de la plaquette forestière.

ONF Énergie, ce sont 32 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire qui participent, en lien étroit avec l'ONF, au façonnage de la forêt de demain, à l'équilibre économique de la filière bois, à l'indépendance énergétique de la France et à la lutte contre le réchauffement climatique.

En 2021, ONF Énergie a commercialisé près de 560 000 tonnes de plaquettes forestières, soit l'énergie nécessaire pour chauffer pendant une année environ 170 000 logements*, l'équivalent d'une ville comme Nantes. Ce niveau d'activité représente environ 550* emplois directs et indirects au sein des territoires et l'équivalent de 23 M€* injectés dans l'économie locale. Enfin, au niveau environnemental, ce ne sont pas moins de 115 000* tep** d'énergies fossiles qui ont ainsi été économisées et 280 000* tonnes de CO₂ qui n'ont pas été émises.

Le saviez-vous ?

La filière bois fournit l'énergie au coût global le plus faible et réduit l'exposition des français à la volatilité des prix des combustibles fossiles.

Responsabilité sociale environnementale

ONF Énergie récompensé par EcoVadis

Cette année encore, ONF Énergie est récompensé pour sa politique RSE, avec l'attribution d'une médaille d'argent décernée dans le cadre de l'évaluation réalisée par EcoVadis.

Cette distinction souligne l'important travail réalisé par les équipes d'ONF Énergie pour viser l'excellence dans les domaines de l'environnement, du social, de l'éthique et des achats responsables. Le score de 60/100 est en progression de 4 points par rapport à 2020 !

Ce qui place ONF Énergie dans le top 25 des entreprises évaluées par EcoVadis.

La mise en place d'une stratégie RSE et sa reconnaissance par un organisme indépendant font partie des critères demandés par de nombreux clients d'ONF Énergie. Ils souhaitent faire partie d'une chaîne globale d'approvisionnement et de production exemplaire, respectueuse des questions environnementales et sociales.

* Source : *Renouvelables, L'énergie d'un nouvel élan pour la France* (livret blanc SER)
et *Le bois énergie-Chaufferies bois collectives à alimentation automatique* (guide ADEME).

** tep : tonne équivalent pétrole.

ONF INTERNATIONAL



Côte d'Ivoire

Inventaire de la forêt et de la faune

Le gouvernement ivoirien a confié à ONF International (ONFI) la réalisation d'un inventaire complet de la situation forestière et de la faune en Côte d'Ivoire. Les résultats de cette étude sont inquiétants pour l'environnement du pays et questionnent sur les solutions à apporter pour la gestion forestière à venir.

La Côte d'Ivoire souhaite retrouver une gestion durable de ses ressources agricoles, forestières et fauniques. Un appel d'offres international a ainsi été lancé en 2019 pour réaliser un inventaire national des ressources forestières et de sa faune. C'est ONF International qui a été retenu pour porter le projet, en partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et sa branche opérationnelle à l'international (IGN FI).

Pendant deux ans et demi, deux ingénieurs forestiers français, dont une experte de l'ONF, ont dirigé cet inventaire. Sur place, ils ont travaillé en étroite collaboration avec les agents de la SODEFOR (« ONF » ivoirien) et de l'Office français de la biodiversité ivoirien (OIPR) pour collecter les données.

En complément, une enquête socio-économique a été effectuée par l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) auprès des habitants résidant autour et dans les forêts. Ce projet ambitieux a été financé via un contrat de conversion de dette par l'Agence française de développement (AFD).





© P. Cuny

La Côte d'Ivoire couvre une superficie de 322 463 km². Au début du XX^e siècle, la taille de sa forêt était estimée à 16 millions d'hectares, soit la moitié du territoire national. Mais ces dernières décennies, le patrimoine de ses ressources naturelles est en dégradation continue, principalement du fait des exploitations agricoles, forestières, énergétiques et minières. Depuis les années 1970, la moitié de la forêt ivoirienne a ainsi disparu.

Rien qu'entre 1990 et 2015, elle a perdu

21 %

de sa superficie initiale.

Des conclusions alarmantes

Les résultats, présentés à Abidjan en juin 2021 en présence des équipes d'ONFI, ont mis en lumière les constats suivants : les terres forestières ne représentent plus que 9,2% du territoire, soit 2,97 millions d'hectares ; beaucoup de forêts classées ont disparu pour laisser place à des cultures d'exportation : cacao, anacarde (noix de cajou), hévéa ou encore du palmier à huile. Par ailleurs, ce qui reste de forêt est préoccupant. Les arbres ayant un intérêt commercial ont déjà été prélevés et la surface terrière de ceux qui restent est insuffisante pour assurer leur renouvellement. L'industrie du bois de Côte d'Ivoire n'a plus de ressource durablement exploitable.

Conséquence logique de la déforestation : la faune et la flore ivoiriennes passent peu à peu sous un seuil critique. Au rythme actuel, la couverture forestière sera inférieure à 2 millions d'hectares en 2035 et de nombreuses espèces auront disparu, y compris peut-être les éléphants. Les conséquences, en termes de biodiversité végétale et animale, de climat (en particulier de régime de pluies) et de stockage de carbone deviennent un enjeu international, dépassant la seule réponse de l'État ou de la société ivoirienne. Un programme de reboisement doit émerger de ces constats, en tenant compte des intérêts des populations concernées. ONF International y contribue déjà à sa mesure.

◆
Visuel couverture : Vincent Lavergne Architecture Urbanisme / Atelier WOA
Création graphique : pollenstudio.fr • juillet 2022
◆





Office National des Forêts

Direction de la communication
2 bis, avenue du Général-Leclerc • CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex



onf.fr



PEFC[®] 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org